

RAPPORT FINANCIER 2019

secours-catholique.org

 [caritasfrance](https://twitter.com/caritasfrance)

 [Secours Catholique-Caritas France](https://www.facebook.com/Secours-Catholique-Caritas-France)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

SOMMAIRE

Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN	4
COMPTE DE RÉSULTAT	6
ANNEXE AUX COMPTES	8
TABLEAU DE FINANCEMENT	31
RAPPORT DE GESTION	32
RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	46
RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 02 JUILLET 2020	50

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

ACTIF	31 déc. 2019			31 déc. 2018
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ				
Logiciels Informatique	3 876 549	3 709 858	166 691	176 690
Droit au bail	526 921	526 921	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	2 085 660	0	2 085 660	0
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 489 129	4 236 779	2 252 351	176 690
Immeubles et terrains	38 516 148	16 837 167	21 678 981	20 721 648
Installations et agencements	74 644 091	39 234 200	35 409 891	35 010 332
Immobilisations corporelles en cours	1 942 344	0	1 942 344	2 173 313
Matériel et mobilier	10 026 942	8 156 470	1 870 472	1 928 998
Matériel de transport	5 916 782	4 997 843	918 939	797 872
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	131 046 307	69 225 680	61 820 627	60 632 163
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 392 301	2 243 027	8 149 274	7 352 917
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	147 927 738	75 705 486	72 222 252	68 161 770
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	8 978	0	8 978	9 562
Autres créances	6 513 029	0	6 513 029	11 743 096
Valeurs mobilières de placement	35 324 257	58 418	35 265 840	41 678 462
Disponibilités	40 602 900	0	40 602 900	34 117 380
Charges constatées d'avance	1 812 585	0	1 812 585	1 844 253
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	84 261 748	58 418	84 203 331	89 392 752
TOTAL DE L'ACTIF	232 189 486	75 763 903	156 425 582	157 554 522

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

PASSIF	31 déc. 2019	31 déc. 2018
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Valeurs du patrimoine intégré	46 203 587	46 203 587
Fonds statutaires	16 434 427	15 743 105
Libéralités à caractère d'apport	2 561 394	2 500 452
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables sans droit de reprise	3 185 806	3 023 304
TOTAL FONDS PROPRES	68 385 215	67 470 448
Réserve de fonds de roulement	45 292 000	46 633 334
Fonds de réserve	5 263 122	6 535 578
TOTAL RESERVES	50 555 122	53 168 912
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE RESSOURCES EN ATTENTE D'AFFECTATION	-3 510 943	-1 948 238
TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS	115 429 393	118 691 120
PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS		
Provisions pour risques	2 752 080	443 169
Provisions pour charges	666 178	685 000
Fonds dédiés	6 796 796	6 867 457
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET FONDS DÉDIÉS	10 215 054	7 995 626
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	4 036 363	2 915 875
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 999 071	5 399 057
Dettes fiscales et sociales	9 966 980	9 918 807
Autres dettes	9 070 965	7 760 991
Produits constatés d'avance	2 707 756	4 873 045
TOTAL DES DETTES	30 781 134	30 867 774
TOTAL DU PASSIF	156 425 582	157 554 522

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	1 003 203	730 866
Subventions	9 087 129	9 045 587
Reprises de provisions	298 491	257 500
Collecte - dons	60 511 831	62 481 600
Legs et donations	38 688 860	42 558 393
Cotisations	1 029	911
Autres produits :		
. Participations : bénévoles et accueillis...	10 408 787	10 539 667
. Produits de la vente de dons en nature	11 276	11 817
. Divers autres produits	2 073 847	2 351 898
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	122 084 453	127 978 239
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats alimentaires	441 436	476 475
Achats de marchandises	330 088	433 337
Variation de stock	585	-378
Autres achats et charges externes	42 679 803	44 740 346
Impôts et taxes et versements assimilés	4 426 010	3 312 802
Salaires et traitements	31 432 088	32 030 019
Charges sociales	13 523 950	15 390 394
Dotations aux amortissements	6 085 154	6 148 339
Dotations aux provisions	2 588 580	261 356
Autres charges	134 208	99 111
Distribution de secours :		
. Aides financières aux partenaires	3 406 210	4 084 254
. Distribution directe de secours	24 173 970	26 551 758
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	129 222 083	133 527 813
1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I) - (II)	-7 137 630	-5 549 574
PRODUITS FINANCIERS		
Sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	755 454	682 777
Autres intérêts et produits assimilés	351 645	42 090
Différences positives de change	26 507	27 703
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	24 431
Reprises de provisions financières	220 912	22 000
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 354 518	799 000
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	32 605	18 323
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	79
Dotations aux provisions financières	30 769	1 366 745
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	63 374	1 385 147
2. RÉSULTAT FINANCIER (III) - (IV)	1 291 144	-586 147
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1) + (2)	-5 846 486	-6 135 721

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 341 575	24 865
Sur opérations en capital	1 703 948	3 887 655
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	5 045 523	3 912 520
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 168 326	62 363
Sur opérations en capital	306 570	553 313
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 474 895	615 676
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	2 570 628	3 296 843
Impot sur les sociétés (VII)	305 745	214 813
TOTAL DES PRODUITS (I) + (III) + (V)	128 484 494	132 689 758
TOTAL DES CHARGES (II) + (IV) + (VI) + (VII)	132 066 097	135 743 449
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-3 581 604	-3 053 690
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 318 602	3 245 866
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 247 941	2 140 413
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-3 510 943	-1 948 238

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS		
. Bénévolat	191 945 125	201 265 510
. Frais de bénévoles non remboursés	2 170 900	2 153 485
. Mécénat de compétences	971 104	1 078 123
. Contributions chèques vacances reçus et autres prestations	365 646	406 636
. Dons en nature	781 247	1 057 332
TOTAL DES PRODUITS	196 234 021	205 961 086
CHARGES		
. Bénévolat	191 945 125	201 265 510
. Frais de bénévoles non remboursés	2 170 900	2 153 485
. Mécénat de compétences	971 104	1 078 123
. Emplois contributions chèques vacances reçus et autres prestations	365 646	406 636
. Secours en nature	168 884	105 345
. Mise à disposition de biens	612 363	951 987
TOTAL DES CHARGES	196 234 021	205 961 086

TABLE DES MATIÈRES

1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2.1 Principes généraux	9
2.2 Changements de présentation et de méthodes d'évaluation	9
2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	10
3. FONDS ASSOCIATIF	13
3.1 Définition des fonds propres	13
3.2 Définition des réserves	13
3.3 Méthode d'affectation du résultat	13
3.4 Méthode d'affectation du résultat du secteur lucratif	13
3.5 Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2018 et les apports de 2019	14
3.6 Mouvements du fonds associatif concernant l'affectation du résultat 2019	14
4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	15
4.1 Mouvements des provisions au passif	15
4.2 Mouvements des provisions à l'actif	16
5. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS	16
5.1 Mouvements des immobilisations	16
5.2 Mouvements des amortissements	17
6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17
6.1 Tableau des immobilisations financières	17
6.2 Tableau des filiales et des participations	18
7. TABLEAUX DES CRÉANCES ET DES DETTES	19
7.1 Échéancier des créances et des dettes	19
7.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits	19
8. AUTRES INFORMATIONS	20
8.1 Engagements financiers	20
8.2 Évolution et répartition des effectifs	22
8.3 Rémunérations	22
8.4 Contributions volontaires en nature	22
8.5 Résultat exceptionnel	23
8.6 Résultat du secteur lucratif	23
8.7 Honoraires du commissaire aux comptes	23
9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	24
9.1 Compte d'emploi annuel des ressources (CER)	26
9.2 Principes généraux	26
9.3 Définition des missions sociales	26
9.4 Affectation des charges et répartition des coûts	28
9.5 Ressources collectées auprès du public et affectation aux emplois	30

1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice est un déficit de 3,5 M€ contre un déficit de 1,9 M€, en 2018. L'augmentation du déficit (+1,6 M€) peut s'établir à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires :

- ▶ L'augmentation du déficit du résultat courant d'exploitation ajusté de l'augmentation de la charge d'impôt société (0,1 K€) : - 1,7 M€ ;
- ▶ La variation positive du résultat financier : + 1,9 M€ ;
- ▶ La diminution de l'excédent du résultat exceptionnel : - 0,8 M€ ;
- ▶ La variation des ressources affectées dégage une baisse des ressources : - 1 M€.
- ▶ Total de la variation du déficit : - 1,6 M€

Le volume d'activité de l'année 2019 cumule 134 M€ de charges et l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature (196 M€), soit un total de 330 M€, contre 344 M€ en 2018. Le total du bilan est en légère baisse de 1 M € par rapport à l'année précédente, à hauteur de 156 M€, compte tenu de l'augmentation de l'actif immobilisé net qui progresse de 4 M€ et d'une diminution de l'actif circulant de 5 M€.

Ces volumes traduisent, d'une part, l'incidence du contexte économique, la diminution des ressources financières courantes (- 5,9 M€), atténuée par la baisse des charges d'exploitation (- 4,3 M€) et des ressources bénévoles et, d'autre part, les orientations de gestions principales, portant sur une volonté de réduire le niveau des dépenses tout en encourageant l'investissement nécessaire au développement futur de l'association.

Au 1er janvier 2019, les délégations de Meurthe-et-Moselle et des Vosges ont été regroupées. Il n'est pas prévu de nouveau regroupement au 1er janvier 2020.

Les événements liés à l'urgence sanitaire ont conduit l'association à engager des actions importantes en faveur des personnes très fragilisées par les conséquences de l'obligation de confinement. Des appels à la collecte ont été entrepris pour soutenir ces actions.

De plus, des mesures pour maintenir l'activité et la rémunération des salariés ont été décidées.

Si l'association dispose des réserves lui permettant de répondre à ces besoins, ces choix ont malgré tout un impact important sur l'activité financière de l'association, avec des conséquences sur le budget initialement arrêté.

2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis selon les dispositions du règlement n° 99-01 du comité de la réglementation comptable et les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014), modifié par les règlements ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

2.2 CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

La présentation des comptes 2019 et les modes d'évaluation n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent à l'exception de :

- ▶ **Règle de gestion portant sur l'équilibre des fonds propres et de l'actif immobilisé net.** Une lecture des statuts avait donné lieu à la mise en place d'une règle de gestion répondant à un objectif de sécurité de gestion pour l'association : le poste « **Fonds propres** » doit être au moins égal à l'« **Actif immobilisé net** ». Le cas échéant, un prélèvement sur le poste « Fonds de réserve courant » sera effectué lors de l'affectation du résultat pour procéder à l'équilibrage. L'ajustement nécessaire est porté au « Fonds statutaire ».

Cette règle a pour effet d'immobiliser des réserves. Par ailleurs, le poste « Fonds propres », présenté dans le nouveau règlement comptable, intègre les réserves, permettant une lecture plus globale des fonds permanents de l'association. C'est pourquoi, le conseil d'administration a décidé, le 4 juin 2020, de lever cette règle lors de l'affectation du résultat 2019 et a proposé à l'assemblée générale du 2 juillet 2020, sur la base d'une note, d'approuver cette décision et de transférer les fonds antérieurement cumulés du poste « Fonds statutaire » au poste « Fonds de réserve », afin de les rendre employables. Le fonds associatif, après affectation du résultat 2019, est présenté au point 3.6 de l'annexe.

► **Poste « Immobilisations incorporelles en cours »** : un programme d'investissement important dans le domaine des systèmes d'information a été entrepris, conduisant cette année à constater des réalisations qui seront immobilisées lors de la mise en service des outils. Les investissements incorporels en cours de réalisation figurent sur une ligne distincte du poste « Total des immobilisations incorporelles », à l'actif du bilan pour un montant de 2 M€.

2.3 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

2.3.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les amortissements correspondants apparaissent à leur valeur comptable au chapitre 5, « Mouvements des immobilisations et des amortissements ».

2.3.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée.

À compter de l'exercice 2019, afin d'être plus proche de la réalité économique et d'appliquer plus précisément la réglementation comptable, la durée d'amortissement des logiciels a été complétée selon leur nature. Par ailleurs, lors de l'acquisition d'un bâtiment, la valeur du terrain est enregistrée distinctement de la construction. Ces méthodes s'appliquent à partir des biens acquis au cours de l'exercice 2019 et ne remettent pas en causes les plans d'amortissement des biens déjà acquis.

- 75 ans gros œuvre des bâtiments de la Cité Saint-Pierre
- 60 ans gros œuvre des bâtiments du siège et du Cedre
- 25 ans gros œuvre des bâtiments des délégations
- 20 ans gros œuvre des appartements
- 15 ans agencements extérieurs
- 15 ans agencements intérieurs
- 10 ans agencements intérieurs et extérieurs des appartements
- 10 ans développement d'applications informatiques métier structurantes
- 6 ans aménagements et agencements de terrains et de constructions
- 6 ans matériel et mobilier
- 5 ans développement complémentaire à une application existante
- 4 ans matériel roulant
- 3 ans matériel informatique et logiciels de consommation courante
- 3 ans constructions démontables

Les immobilisations de la Maison d'Abraham sont amorties selon les mêmes durées que celles des délégations depuis 2015, en raison du nouveau bail signé avec le patriarche syro-catholique d'Antioche pour une durée de trente-cinq ans, qui assure la pérennité des investissements.

2.3.1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure. Une provision est constituée pour couvrir les risques de non-recouvrement. Elles sont détaillées au chapitre 6, « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.1 Participations

Dans le prolongement de ses actions d'aide en faveur du logement, le Secours Catholique – Caritas France participe au capital de sociétés immobilières spécialisées dans le logement social et l'insertion sociale sous forme :

- De participations au capital de sociétés qui concourent au développement de l'habitat solidaire, principalement la Caritas Habitat, le groupe Ésis, et la foncière Habitat et Humanisme ;
- D'apports, pour permettre la constitution d'associations qui développent des activités spécifiques d'aide aux per-

sonnes, d'accueil de familles de détenus, d'accueil de grands handicapés, d'intégration par l'économie de personnes en situation de difficulté sociale. Ces apports sont remboursables lors de la dissolution des associations bénéficiaires ou lors du retrait du Secours Catholique.

Pour favoriser le développement de l'investissement solidaire au profit du logement très social, le Secours Catholique a bénéficié d'apports de logements sous forme d'immeubles et de titres d'une société SARL « La Madeleine », évalués dans un contrat d'apport à 0,7 M€.

Le Secours Catholique et l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC) ont créé la société civile immobilière « Rosier rouge » qui a pour objet la propriété et la gestion d'un ensemble immobilier à vocation sociale, situé dans les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves. La SCI « Rosier rouge » a, dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans, mis à disposition les terrains à la société à loyers modérés « Toit et Joie ». La participation du Secours Catholique dans la SCI est de 1 M€.

Le détail des participations et des apports figure au point 6.1, « Tableau des immobilisations financières ».

2.3.1.2.2 Prêts

Les prêts sont accordés à des organisations qui prolongent la mission sociale de l'association.

Figure à ce poste la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Le montant total versé est de 1 170 K€ dont 135 K€ au titre de 2019. Ces prêts sont remboursables au terme d'une durée de vingt ans.

Le conseil d'administration a donné son accord en 2013 à l'attribution d'un prêt sans intérêts de 300 K€ à la société coopérative d'intérêt collectif « Habitat solidaire » œuvrant dans le domaine de l'habitat social. Ce prêt bénéficie d'un différé de remboursement d'au moins huit ans et au maximum de dix ans, soit au plus tard en décembre 2023.

Le Secours Catholique a engagé des démarches avec le réseau Éco Habitat et l'État, pour établir un contrat à impact social, dans le cadre de sa lutte contre la précarité énergétique. Un prêt sans intérêts d'un montant maximal de 200 K€ a été autorisé, et sera versé selon les besoins de trésorerie de l'association. En 2019, seul un versement de 100 K€ a été effectué.

2.3.1.2.3 Dépréciation des immobilisations financières

Les dépréciations suivantes ont été constatées portant sur les immobilisations financières :

Titres de participation :

- ▶ Caritas Habitat : initialement constituée pour tenir compte de la situation nette comptable, la provision de 0,9 M€ est maintenue dans l'attente de la finalisation du nouveau modèle économique.
- ▶ SCI « Rosier Rouge » : pour tenir compte principalement de l'indisponibilité du terrain jusqu'au terme du bail de l'immeuble à construire et de sa mise en exploitation, les titres ont été totalement provisionnés (1 M€).

Prêts :

- ▶ Le prêt de la SCIC « Habitat solidaire » a été provisionné à 100 %, compte tenu de la situation financière d'« Habitat solidaire » (0,3 M€).

2.3.2 FONDS DÉDIÉS

Le détail des fonds dédiés figure au chapitre 4, « Mouvements des provisions et fonds dédiés ».

Les fonds dédiés représentent les ressources affectées perçues dans le cadre d'un appel ou dans le cadre de convention de subvention ou de mécénat. Sont considérés comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Seuls les fonds reçus pour un appel dont l'action est définie préalablement et portant sur une cause plus restreinte que l'objet de l'association dans son ensemble font l'objet de fonds dédiés. Les fonds dédiés portent sur les recettes suivantes : dons et participations, legs et subventions.

2.3.3 STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat. Pour tenir compte de leur valeur réelle, une provision pour dépréciation est éventuellement constituée.

2.3.4 AUTRES DETTES

Les projets internationaux engagés non réglés figurent dans ce poste pour 6,1 M€.

Figure à ce poste une aide financière non encore versée de 2,1 M€ en faveur de la Caritas Habitat. Pour permettre le développement de la société foncière, une convention de financement, en vue d'équilibrer la structure financière,

a été signée pour un montant maximum de 3,2 M€, jusqu'en 2022. Au titre de l'exercice 2019, le montant de l'aide financière accordée est de 2,1 M€, le paiement se fera selon les besoins de trésorerie de la Caritas Habitat et au plus tard le 31 décembre 2021.

2.3.5 TRÉSORERIE

2.3.5.1 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées à leur coût historique, éventuellement dépréciées si leur cours de clôture est inférieur. Les critères pour réaliser les placements reposent principalement sur la sécurité, la performance et l'éthique. Le montant des produits financiers générés au titre de 2019 par les placements s'élève à 1,107 M€.

En milliers d'euros	31 Déc. 2018	Acquisitions	Cessions	31 Déc. 2019	Estimation 31 déc. 2019	Plus values latentes	Moins values latentes
Placements à court terme	1 216		1 216	0	0		
Placements à moyen terme	23 392		5 000	18 392	18 362		30
Placements à long terme	16 358	461		16 819	16 880	90	29
TOTAL DU PORTEFEUILLE	40 967	461	6 216	35 211	35 243	90	59
Intérêts courus non échus	933	3	823	113			
Valeurs mobilières de placement	41 900	464	7 039	35 324			

Les placements à moyen terme sont constitués d'un fonds commun de placement de 8,4 M€, d'un compte à terme pour 5 M€ et d'un emprunt obligataire de 5 M€.

Les placements à long terme sont constitués de six contrats de capitalisation pour un montant total de 16,5 M€ et d'un placement dans une société civile de placement immobilier (SCPI), pour 0,3 M€.

2.3.5.2 DISPONIBILITÉS

Elles sont constituées de quatre livrets (0,15 M€), des comptes bancaires (35,3 M€), dont un compte courant rémunéré (21,7 M€), des caisses (0,45 M€) et des dons de l'exercice de 4,7 M€ en 2019, dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante, soit un total de 40,6 M€.

Les comptes bancaires et caisses libellés en devises sont convertis au taux de conversion du 31 décembre 2019.

2.3.5.3 TRÉSORERIE RÉMUNÉRÉE

Au 31 décembre 2019, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investies dans des contrats de placements (35,2 M€) ou placées sur des livrets et compte courant rémunérés (21,9 M€). Les sommes portant rémunération tenant compte des intérêts courus représentent un total de 57,2 M€, soit 75,4 % du total de ces postes.

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Valeurs mobilières de placement	35 211	40 967
Disponibilités placées	21 886	16 643
Sous-total	57 097	57 610
Intérêts courus non échus	113	933
TOTAL	57 210	58 543

Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés en fonction d'une approche éthique et de sécurité.

2.3.6 LEGS

Les legs sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement ou décaissement. Les legs réalisés sont classés parmi les produits d'exploitation pour leur valeur nette, en raison de leur caractère courant. Les charges de gestion temporaires, portant sur des legs dont la réalisation ne peut intervenir rapidement, sont comptabilisées selon leur nature dans les charges d'exploitation.

2.3.7 DETTES ET CRÉANCES EN DEVISES

- ▶ Les dettes et créances de la Maison d'Abraham sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros, au taux du 31 décembre 2019.
- ▶ Les dettes et créances de la délégation de Nouvelle-Calédonie sont inscrites dans les comptes en devise locale et converties en euros selon une parité fixe.

3. FONDS ASSOCIATIF

Le fonds associatif est constitué des « Fonds propres », des « Réserves » et de l'excédent ou déficit de l'exercice en attente d'affectation. Les postes constitutifs de ces rubriques sont établis conformément aux statuts et à la réglementation comptable.

3.1 DÉFINITION DES FONDS PROPRES

Le poste « **Valeur du patrimoine intégré** » est constitué des locaux du siège national, de ceux des délégations (désignées comme « comités locaux » au sein des statuts de l'association), dont le Secours Catholique est propriétaire, et des meubles de la Cité Saint-Pierre de Lourdes, arrêtés et évalués au 31 décembre 2014. La valeur de ce poste n'est pas ajustée aux investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'année, afin de lui laisser son caractère d'apport initial.

- ▶ Le poste « **Fonds statutaire** » regroupe plusieurs sous-postes en référence à l'article 13 des statuts, alinéa 2, portant l'ajustement nécessaire pour assurer au moins l'équilibre des fonds propres avec l'actif net immobilisé, et alinéa 5, portant le dixième du résultat de l'exercice.
- ▶ Le poste « **Libéralités à caractère d'apport** » est la contrepartie des biens reçus par legs que l'association a décidé de conserver pour les besoins de son activité.
- ▶ Le poste « **Subventions d'investissement affectées à des biens** » enregistre les subventions reçues au financement de biens inscrits à l'actif immobilisé.

3.2 DÉFINITION DES RÉSERVES

- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** » répond à l'obligation statutaire, exprimée à l'article 15, de constituer une réserve permettant d'assurer le fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant.
- ▶ Le poste « **Fonds de réserve** » est constitué des résultats de l'association qui ne sont ni destinés à la règle d'équilibre des fonds propres avec l'« Actif immobilisé », ni destinés à la « Réserve de fonds de roulement ». Il représente les réserves dont dispose librement l'association.

3.3 MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le « **Résultat de l'exercice** », déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est affecté dans sa totalité au « **Fonds de réserve courant** ».

Les postes du fonds associatif sont mis à jour par prélèvement ou par apport au « **Fonds de réserve courant** », selon l'analyse des dispositions statutaires retenues par l'association et les règles de gestion décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015 :

- ▶ Le poste « **Fonds statutaire** » comprend notamment les dotations liées à l'article 13 alinéa 5 des statuts : ajustement du dixième du résultat de l'exercice de l'association, dans la limite du montant figurant à ce poste.
 - L'article 13 alinéa 2 des statuts : la règle de gestion portant sur l'ajustement nécessaire pour assurer au moins l'équilibre des fonds propres avec l'actif net immobilisé, sur proposition du conseil d'administration, a été levée par l'assemblée générale du 2 juillet 2020.
- ▶ Le poste « **Réserve de fonds de roulement** », correspondant au fonctionnement de l'association pendant le premier semestre de l'exercice suivant, est ajusté en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprises de provisions du budget de l'exercice suivant, en conformité avec la délibération du conseil d'administration du 3 mars 2005.

3.4 MÉTHODE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Le « **Résultat de l'exercice** » du secteur lucratif, déterminé selon les règles du plan comptable général et du plan comptable des associations et fondations, est attaché dans sa totalité au résultat d'ensemble de l'association.

3.5 MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 ET LES APPORTS DE 2019

Les mouvements du fonds associatif qui sont relatifs à l'affectation du résultat 2018, et approuvés par l'assemblée générale du 12 juin 2019, sont les suivants, compte tenu des règles décidées par le conseil d'administration du 5 mars 2015.

Affectation du résultat 2018 et mise à jour des postes du « Fonds associatif », par prélèvement ou apport au « **Fonds de réserve** » pour un montant net total de - 1 298 K€, se décomposant ainsi :

- ▶ Affectation du résultat de l'exercice (- 1 948 K€) au « Fonds de réserve ».
- ▶ Dotation sur le « **Fonds de réserve** » (+ 650 K€) pour mettre à jour les postes :
 - « **Fonds statutaire** », en application de l'article 13 alinéa 5, correspondant au dixième du résultat de l'exercice (- 195 K€),
 - « **Fonds statutaire** », par application de la règle de gestion en référence à l'article 13 alinéa 2, le poste « Fonds propres » est au moins égal au poste « Total de l'actif immobilisé net » (+ 886 K€).
 - « **Réserve de fonds de roulement** » en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise des provisions du budget de l'exercice 2019 (soit - 1 341 K€).

En milliers d'euros	Solde 31 déc. 2018	Affectation du résultat 2018	Solde 1 ^{er} janv. 2019	Apports en 2019	Mise à jour des apports cédés	Résultat 2019	Solde 31 déc. 2019
FONDS PROPRES							
Valeur du patrimoine intégré	46 203		46 203				46 203
Fonds statutaire	15 743	691	16 434				16 434
Libéralités à caractère d'apport	2 501		2 501	61			2 562
Subventions d'investissement	3 023		3 023	191	28		3 186
TOTAL FONDS PROPRES	67 470	691	68 161	252	28	0	68 385
RÉSERVES							
Réserve fonds de roulement	46 633	- 1 341	45 292				4 292
Fonds de réserve	6 536	- 1 298	5 238	25			5 263
TOTAL RÉSERVES	53 169	- 2 639	50 530	25	0	0	50 555
Excédent ou déficit	- 1 948	1 948	0			- 3 511	- 3 511
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	118 691	0	118 691	277	28	- 3 511	115 429

3.6 MOUVEMENTS DU FONDS ASSOCIATIF CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Les mouvements du fonds associatif relatifs à l'affectation du résultat 2019 qui seront en délibération à l'assemblée générale du 2 juillet 2020 sont présentés ci-dessous. Ils tiennent compte de l'approbation par l'assemblée générale portant sur la levée de la règle de gestion présentée au point 2.2 de l'annexe.

- ▶ **Affectation du résultat au fonds de réserve** (- 3 511 K€) comprenant :
 - Résultat du secteur non lucratif, - 3 538 K€ ;
 - Résultat du secteur lucratif, 27 K€.
- ▶ **Mise à jour des fonds propres** (- 13 633 K€) comprenant :
 - « **Fonds statutaire** », dotation de l'article 13 alinéa 5, affectation du dixième du résultat, - 351 K€ ;
 - « **Fonds statutaire** », affectation des fonds cumulés, relatifs à l'application de la règle de gestion portant sur l'équilibre du poste fonds propre avec l'actif net immobilisé, au poste « fonds de réserve », - 13 282 K€.
- ▶ **Mise à jour du poste « Réserve de fonds de roulement »** en fonction des deux tiers de charges hors provisions, sous déduction du tiers des ressources hors reprise de provisions du budget de l'exercice 2020, soit + 2 081 K€, par prélèvement au fonds de réserve, portant la réserve de fonds de roulement à 47 373 K€.
- ▶ Le fonds de réserve après l'affectation du résultat et la mise à jour des fonds propres est de 13 304 K€.

Le total du fonds associatif est de 115 429 K€ pour un actif net immobilisé de 72 222 K€.

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2019 avant affectation	Affectation du résultat 2019	Mise à jour du fonds associatif	Solde au 31 déc. 2019 après affectation
FONDS PROPRES				
Valeurs du patrimoine intégré	46 203			46 203
Fonds statutaire	16 434		- 13 633	2 801
. Art 13 alinéa 5	3 152		- 351	2 801
. Art 13 alinéa 2	13 282		- 13 282	0
Libéralités à caractère d'apport	2 562			2 562
Subventions d'investissements	3 186			3 186
TOTAL FONDS PROPRES	68 385	0	- 13 633	54 752
RÉSERVES				
Réserve de fonds de roulement	45 292		2 081	47 373
Fonds de réserve	5 263	- 3 511	11 552	13 304
TOTAL RÉSERVES	50 555	- 3 511	13 633	60 677
Excédent ou déficit	- 3 511	3 511		0
TOTAL FONDS ASSOCIATIF	115 429	0	0	115 429

4 – MOUVEMENTS DES PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS

4.1 MOUVEMENTS DES PROVISIONS AU PASSIF

Passif (en milliers d'euros)	31 déc. 2018	Dotations	Reprises utilisées	31 déc. 2019
PROVISIONS SUR RISQUES				
. Provisions sur litiges legs et assurances vies	250	2 559	250	2 559
. Provisions pour risques d'emploi	193	30	30	193
TOTAL PROVISIONS SUR RISQUES	443	2 589	280	2 752
Prime décennale	685		19	666
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	685	0	19	666
FONDS DÉDIÉS (a)				
Subventions				
. France	11	152	6	157
. International	168	169	165	172
Dons et participations				
. France	2 399	1 541	492	3 448
. International	1 233	221	756	698
Legs et donations				
. France	113	82	69	126
. International	2 942	83	830	2 195
TOTAL FONDS DÉDIÉS	6 867	2 248	2 318	6 797
TOTAL GÉNÉRAL	7 996	4 837	2 617	10 215

(a) Les fonds dédiés qui ont fait l'objet de peu de dépenses sur plusieurs exercices s'élèvent à 92 K€ pour la France et à 858 K€ pour l'international.

4.2 MOUVEMENTS DES PROVISIONS À L'ACTIF

Actif (en milliers d'euros)	31 déc. 2018	Dotations	Reprises	31 déc. 2019
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
. Dépôts et cautionnements	3			3
. Prêts siège et délégations	345		30	315
. Titres de participation	1 923	2		1 925
SOUS-TOTAL	2 271	2	30	2 243
ACTIF CIRCULANT				
. Valeur mobilière de placement	221	28	191	58
SOUS-TOTAL	221	28	191	58
TOTAL GÉNÉRAL	2 492	30	221	2 301

5. MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

5.1 MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations (en milliers d'euros)	31 déc. 2018	Acqui- sitions	Mise en service immob. en cours	Trans- fert compte à compte	Total	Ces- sions, mises au rebut	Trans- fert immob. en cours	Trans- fert compte à compte	Total	31 déc. 2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
. Logiciels	3 794	83			83					3 877
. Droit au bail	527									527
. Immobilisations en cours incorporelles				2 085	2 085					2 085
SOUS-TOTAL	4 321	83		2 085	2 168					6 489
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
. Immeubles et terrains	37 265	1 822	41		1 863	611			611	38 516
. Installations et agencements	70 870	1 190	3 354		4 543	770			770	74 644
. Matériel et mobilier	10 611	592	110		702	1 286			1 286	10 027
. Matériel de transport	5 721	556			556	360			360	5 917
. Immobilisations en cours corporelles				1 942	1 942					1 942
SOUS-TOTAL	124 467	4 159	3 505	1 942	9 606	3 027			3 027	131 046
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 173	5 432			5 432	73	3 505	4 028	7 606	0
TOTAL GÉNÉRAL	130 961	9 675	3 505	4 028	17 207	3 100	3 505	4 028	10 633	137 535

5.2 MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Amortissements (en milliers d'euros)	31 déc. 2018	Dotations	Reprises	31 déc. 2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Logiciels	3 617	93		3 710
. Droit au bail	527			527
SOUS-TOTAL	4 144	93	0	4 237
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Immeubles et terrains	16 543	803	509	16 837
. Installations et agencements	35 860	4 000	626	39 234
. Matériel et mobilier	8 682	754	1 280	8 156
. Matériel de transport	4 923	434	359	4 998
SOUS-TOTAL	66 008	5 992	2 775	69 226
TOTAL GÉNÉRAL	70 152	6 085	2 775	73 463

6 – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

6.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Immobilisations financières	Brut		Provisions		Net	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
TITRES DE PARTICIPATION						
. SCA Caritas Habitat	5 302	5 300	848	848	4 454	4 452
. SASU Caritas Habitat Gestion	5	5			5	5
. SCI Rosier rouge	1 000	1 000	1 000	1 000	0	0
. SC Ésis	366	366			366	366
. SC Ésis Insertion	303	303			303	303
. Foncière Habitat & Humanisme	169	169			169	169
. SARL la madeleine	664				664	
. Autres titres	5	7		0	5	7
SOUS-TOTAL	7 814	7 150	1 848	1 848	5 966	5 302
APPORTS ASSOCIATIFS						
. Association familiale handicapés physiques	30	30			30	30
. Association Aire	53	53	52	52	1	1
. Autres apports	46	46	25	23	21	23
SOUS-TOTAL	129	129	77	75	52	54
Prêts au personnel	59	40			59	40
Avances permanentes au personnel	46	46			46	46
Prêts à association et autres	1 695	1 597	315	345	1 380	1 252
Dépôts et cautionnements versés	648	661	3	3	645	658
TOTAL GÉNÉRAL	10 391	9 623	2 243	2 271	8 149	7 353

6.2 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Filiales et participations En milliers d'euros Participations > 10%	Capital	Capitaux propres (autres que capital)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable 31 déc. 2019 des titres détenus		C.A. H.T. Dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos	Observa- tions
				Brute	nette			
SCA Caritas Habitat 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 813 316 320	9 260	- 531	57,26%	5 302	5 302	17	1 035	(1)
SASU Caritas Habitat Gestion 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 812 604 510	5	- 2	100%	5	5	0	0	(1)
SCI ROSIER ROUGE 106 rue du Bac 75007 Paris RCS Paris 821 819 299	1 820	110	54,95%	1 000	0	30	21	(1)
SC ÉSIS 17, avenue Hoche 75008 Paris Siret 450 240 551	3 935	554	9,15%	366	366	173	121	(2) (3)
SC ÉSIS Insertion Ex : SCI Maurice Ravel 28 rue Gay Lussac - C/o Beltima 75005 Paris RCS Nanterre 438 002 180	1 085	349	17,18%	303	303	144	90	(2) (3)
SARL LA MADELEINIÈRE 54, avenue Paul-Doumer 93330 NEUILLY-SUR-MARNE SIREN 682031612	15	464	80,00%	664	664	NC	NC	(4) (5)
Participations < 10%				174	174			
TOTAL				7 814	6 814			

(1) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2019.

(2) D'après les derniers états financiers reçus pour l'exercice 2018.

(3) Aucun prêt ou avance n'a été consenti à l'organisme, aucune caution ou aval n'a été donné à l'organisme.

(4) Capitaux propres au 30 juin 2019.

(5) Titres évalués à la valeur d'apport au 30 décembre 2019

7. TABLEAUX DES CRÉANCES ET DES DETTES

7.1 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Ces tableaux présentent l'ensemble des créances et des dettes, selon leur degré de liquidité ou d'exigibilité.

Créances (en milliers d'euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
. Prêts à associations et autres	1 695	45	1 650
. Prêts et avances permanentes au personnel	105	33	72
. Dépôts et cautionnements	648	51	597
SOUS-TOTAL	2 448	129	2 319
Créances de l'actif circulant			
. Subventions d'exploitation à recevoir	3 871	2 374	1 497
. Autres créances	2 642	2 642	
SOUS-TOTAL	6 513	5 016	1 497
Charges constatées d'avance	1 813	1 777	36
TOTAL	10 774	6 922	3 852

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	4 036	3 999	37	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 999	4 999		
Dettes fiscales et sociales	9 967	9 967		
Autres dettes	9 071	9 071		
Produits constatés d'avance	2 708	1 630	1 078	
TOTAL	30 781	29 666	1 115	0

7.2 RATTACHEMENT À L'EXERCICE DES CHARGES ET PRODUITS

Ce tableau présente la part des charges et produits d'exploitation rattachée aux exercices contenue dans les créances et les dettes.

Actif (en milliers d'euros)	2019	2018	Passif (en milliers d'euros)	2019	2018
AUTRES CRÉANCES			DETTES FOURNISSEURS		
Produits à recevoir	1 445	2 443	Fournisseurs - factures non parvenues	1 050	1 138
	1 445	2 443		1 050	1 138
			DETTES FISCALES ET SOCIALES		
			Subventions à reverser	31	0
			Personnel charges à payer	3 862	4 055
			Charges sociales sur personnel à payer	2 174	2 545
				6 067	6 600
			AUTRES DETTES		
			Charges à payer	231	187
				231	187
Charges constatées d'avance	1 812	1 844	Produits perçus d'avance	2 708	4 873
TOTAL	3 257	4 287	TOTAL	10 056	12 798

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 ENGAGEMENTS FINANCIERS

8.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Les legs, donations et assurances vie restant à recevoir au 31 décembre 2019 et acceptés par le conseil d'administration sont estimés à 39,7 M€ contre 44,8 M€ au 31 décembre 2018. Ces montants sont estimés à partir de l'évaluation fournie pour chaque dossier par le notaire pour l'acceptation du dossier par le CA, sous déduction des ressources et dépenses réalisées *a posteriori*. Cette évaluation est considérée comme sous-estimée d'environ 10 %, au vu des ressources nettes réellement réalisées pour chaque dossier.

Les immeubles apportés à l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC) sont frappés d'une interdiction pour celle-ci de les aliéner ou de les hypothéquer à peine de résolution de plein droit de l'apport, sauf autorisation expresse, de même si elle les utilise dans un autre but que celui défini par ses statuts ou si elle n'en a plus l'utilité.

8.1.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Le conseil d'administration n'a pas conféré de garanties réelles, nantissements ou hypothèques autres que ceux figurant aux points 8.1.2.2 à 8.1.2.5.

8.1.2.1 FONDATION CARITAS FRANCE

Pour développer de nouvelles ressources afin de renforcer son action au plus proche des territoires touchés par la pauvreté, le Secours Catholique a créé en 2009 la fondation Caritas France. Le montant total de la dotation du Secours Catholique à la fondation Caritas France, entièrement versé à ce jour, a été de 5 M€. Depuis sa création, la Fondation a attribué au Secours Catholique 25,6 M€ pour financer des projets en France et à l'international, dont 3 M€ en 2019. À la fin de 2019, il restait 942 K€ à encaisser.

8.1.2.2 CITÉS CARITAS

Pour accomplir des actions de réinsertion sociale spécifiques, complémentaires à sa mission générale, le Secours Catholique a créé en 1990 l'Association des cités du Secours Catholique (ACSC). L'Association des cités du Secours Catholique a changé de dénomination à la fin de l'année 2019, pour prendre le nom de « Cités Caritas ».

Le Secours Catholique participe aux frais de fonctionnement de la « Cités Caritas ». Au titre de 2019, sa participation financière s'élève globalement à 1 M€. La participation financière globale au titre de 2020, prévue au budget initial, s'élève à 1 M€.

Par ailleurs, le Secours Catholique s'est porté caution au titre du remboursement d'un prêt de 284 K€ souscrit en 2001 et remboursable en trente ans, consenti par le Groupement national des organismes sanitaires et sociaux pour l'aide au logement (GNOSSAL), dans le cadre de la restructuration de la « Cité Bethléem » qui fait partie de la « Cités Caritas ». Au 31 décembre 2019, l'engagement est de 116 K€.

8.1.2.3 COMITÉ D'ENTRAIDE AUX DEMANDEURS RÉFUGIÉS ÉMIGRÉS (CEDRE)

Le Secours Catholique – dont une grande partie des activités d'entraide pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les émigrés constitue un service spécialisé de l'association, regroupé au sein de l'antenne du Cedre (Comité d'entraide aux demandeurs réfugiés émigrés) – s'est engagé à payer le loyer d'un immeuble à Paris, jusqu'au 31 mars 2039. Cet engagement, calculé sur la base du dernier loyer versé, s'élève à 454 K€.

8.1.2.4 AGENCE SOCIALE IMMOBILIÈRE SOCIALE CARITAS ÎLE-DE-FRANCE

Afin de proposer des solutions innovantes à l'action de lutte contre le mal-logement, dans l'esprit de la stratégie « Le logement d'abord » promue par le réseau, le Secours Catholique a donné son accord en partenariat avec les membres du réseau Caritas France, et en particulier l'ACSC, pour la création de l'« Agence immobilière sociale Caritas Île-de-France ». Créée à la fin de l'année 2018, une subvention au titre de l'année 2019 a été attribuée d'un montant de 127 K€.

8.1.2.5 FONDS SOCIAL DE GARANTIE (FSG)

En mars 2006 a été signée une convention portant abondement conjoint avec la Caisse des dépôts et consignations d'un fonds de garantie par le fonds de cohésion sociale s'élevant au total à 220 K€. Ce fonds est destiné plus particulièrement à couvrir le remboursement de prêts souscrits par des personnes en difficulté pour de petits projets personnels. Compte tenu des appels en garantie, le FSG est évalué à 18 K€ au 31 décembre 2019. Le conseil d'administration a autorisé l'abondement de ce fonds pour 100 K€, sous réserve de la signature d'une nouvelle convention avec la banque BPI France, nouveau gestionnaire de ce fonds.

Au 31 décembre 2019, l'encours de prêts bancaires est de 1 375 K€, contre 1 303 K€ en 2018. Le risque encouru globalement sur le FSG est estimé à 118 K€, compte tenu d'un taux de sinistralité en capital de 8,6 %. La quote-part du risque encouru revenant au Secours Catholique est de 58 K€.

8.1.3 ENGAGEMENTS SUR DES PROJETS INTERNATIONAUX PLURIANNUELS

Les secours financiers internationaux se rapportant à des projets votés par le conseil d'administration, dont l'engagement financier reste à autoriser lors des exercices futurs, sont décrits dans le tableau suivant :

Engagements pris sur projets internationaux (en milliers d'euros)	31 déc. 2018	Diminutions	Tranches 2019 reportées	augmentations	2020	2021	2022	Total
Développement	8 164	5 729	590	4 680	5 506	1 610	407	7 523
Renforcement des partenaires	1 340	1 103	503	341	1 202	167		1 369
Plaidoyer	981	849	157	249	439	79		518
Urgences	416	416	384	523	528	292		820
TOTAL GÉNÉRAL	10 901	8 097	1 634	5 793	7 675	2 148	407	10 230

8.1.4 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés. Sur la base de l'ensemble du personnel en CDI au 31 décembre 2019, l'engagement est évalué à 11,3 M€ contre 10,7 M€ à la fin de 2018.

Cette évaluation est faite sur la base d'un départ volontaire du salarié à la retraite à 65 ans. L'indemnité de départ à la retraite correspond au 1/5^e du salaire de référence par année d'ancienneté majoré de 2/15^e par année au-delà de dix ans d'ancienneté. Cette indemnité est pondérée par la probabilité de survie par âge, la probabilité de présence par statut, la probabilité d'atteindre l'ancienneté retraite. Elle est actualisée au taux moyen IBOXX OAT + 10 qui, en 2019, est de 0,77 %.

8.1.5 AUTRES ENGAGEMENTS

Le Secours Catholique a contracté des baux emphytéotiques. Les constructions figurent au bilan pour un montant brut de 2,9 M€ et pour un montant net de 1,1 M€. Ils sont amortis selon la durée des biens les composant et au maximum sur la durée résiduelle du bail.

Locaux En milliers d'euros	Date du bail	Durée	Constructions brutes	Constructions nettes
Saintes (rue G. Clémenceau)	févr.-68	99 ans	18	-
Épinal (rue A. Colle)	avr.-77	40 ans	171	-
Gerardmer (rue Carnot)	déc.-96	99 ans	89	11
Paris (CÈDRE)	juil.-89	61,25 ans	915	193
La Seyne Sur Mer (rue G. Philippe)	juil.-88	50 ans	33	-
Dijon (bd Voltaire)	avr.-18	18 ans	490	-
Nogent Le Rotrou (Rue P Deschanel)	févr.-07	50 ans	117	26
Mamoudzou (Rue de l'Hôpital)	avr.-15	90 ans	1 035	862
TOTAL			2 868	1 092

Par ailleurs, un bail a été signé pour les locaux de la Maison d'Abraham situés à Jérusalem, pour une durée de trente-cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

8.2 ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

L'effectif mensuel moyen des personnes présentes, hors effectif sous contrat local, est de 908 en 2019 contre 940 en 2018, et est réparti par catégorie selon le tableau suivant :

	2019	2018
Effectif présent mensuel moyen	908	940
Cadres	449	421
TAM	434	500
Employés	25	19

	2019	2018
Effectif en équivalent temps plein (ETP) mensuel moyen	878	885
Cadres	445	457
TAM	417	409
Employés	16	19

Les effectifs sous contrat local sont stables et s'élèvent à :

- 11 personnes à la Maison d'Abraham de Jérusalem ;
- 4 personnes à la délégation de Nouméa ;
- 3 personnes à la délégation de Mayotte.

8.3 RÉMUNÉRATIONS

8.3.1 RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS DU SECOURS CATHOLIQUE, DES PRÉSIDENTS ET TRÉSORIFIERS DE DÉLÉGATIONS

Ces fonctions ne sont pas rémunérées. Les frais de mission remboursés en 2019 aux administrateurs dans le cadre de leur mandat ont été de 8 K€.

8.3.2 RÉMUNÉRATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIÉS ET AVANTAGES EN NATURE

Le montant global des rémunérations (avantage en nature compris) des trois plus hauts cadres dirigeants salariés en 2019 est de 251 K€.

8.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les prestations effectuées par les bénévoles ou les prestations de services et biens reçus en nature sont enregistrées dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature » en pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources.

8.4.1 BÉNÉVOLAT

Les données nécessaires à la valorisation du bénévolat, nombre de bénévoles et temps passé, sont issues de l'application « Gestion des acteurs par activité » (G2A) en production dans l'ensemble des délégations, au siège et dans les antennes du Secours Catholique, à l'exception de la Cité Saint-Pierre pour laquelle le bénévolat fait l'objet d'une estimation en dehors de l'application.

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2019 est estimé à 64 300, contre 66 000 en 2018.

La méthode de valorisation s'appuie sur la somme de douze extractions mensuelles permettant ainsi d'identifier plus précisément le temps passé par les bénévoles engagés pour une courte durée, le plus souvent pour une mission ponctuelle, ou en recherche de sens dans un engagement bénévole. La valorisation du temps passé ainsi estimée est effectuée sur la base du Smic au 31 décembre de l'année, en retenant des coefficients de pondération pour tenir compte de la nature des engagements, à savoir le niveau de responsabilité retenu, à partir de la fonction de chaque acteur.

Selon cette méthode, la valorisation du temps passé est de 192 M€ en 2019, contre 201,3 M€ en 2018.

Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles, qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été émis, figurent dans le tableau intitulé « Évaluation des contributions volontaires en nature », au pied du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources. Le total de ces contributions pour 2019 est de 2,2 M€.

8.4.2 MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences pour 2019 s'élève à 1 M€, contre 1,1 M€ en 2018.

8.4.3 PRESTATIONS ET DONS EN NATURE

Les dons en nature reçus (0,8 M€) sont principalement des vêtements et des denrées alimentaires. Seuls les dons en nature valorisables, remis principalement par des entreprises, sont intégrés au pied du compte de résultat. Ils sont répartis dans la partie « charges » au pied du compte de résultat, en « secours en nature » (0,2 M€) et en « biens mis à disposition » (0,6 M€).

Des chèques-vacances sont donnés à l'association afin que des familles défavorisées puissent réaliser des « projets de vacances ». La dotation attribuée et utilisée au cours de l'année est de 0,4 M€.

8.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de 2,6 M€ et correspond aux opérations en capital relatives aux produits de cessions d'immobilisations. Il tient compte des opérations de gestion, principalement destinées à soutenir et à développer la Caritas Habitat : un apport de biens mobiliers et immobiliers de l'association Aclet, (Association pour la construction de logements économiques et temporaires) destinés à être remis en gestion à la Caritas Habitat, et une contribution financière d'équilibre, destinée à renforcer ses fonds propres.

8.6 RÉSULTAT DU SECTEUR LUCRATIF

Un secteur lucratif a été créé afin d'isoler la participation de l'association dans des sociétés de type commercial. Sont enregistrés, à l'actif du secteur lucratif, les titres de la SCA « Caritas Habitat » et de la SASU « Caritas Habitat gestion ». Les produits issus de ce secteur (41 K€) sont relatifs aux produits de la location des bureaux nécessaires à l'activité de Caritas Habitat. Compte tenu de la provision pour dépréciation sur titres de la Caritas Habitat, le secteur lucratif dégage un résultat bénéficiaire de 27 K€.

8.7 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019 s'élèvent à 133,2 K€ TTC.

9. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

EMPLOIS	Emplois de 2019 = Compte de résultat (colonne 1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019 (colonne 3)
1. MISSIONS SOCIALES	100 106 567	74 922 828
1.1 RÉALISÉES EN FRANCE	78 813 920	61 390 633
- Actions réalisées directement	75 330 240	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	3 483 680	
1.2 RÉALISÉES À L'ÉTRANGER	21 292 647	13 532 195
- Actions reversées directement	6 272 006	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	15 020 641	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	14 700 915	11 989 553
2.1 FRAIS D'APPEL A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	14 700 915	
2.2 FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVÉS		
2.3 CHARGES LIÉES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 639 267	11 777 806
		98 690 187
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	129 446 749	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 619 350	
III - ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	2 247 941	
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GÉNÉRAL	134 314 040	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		544 344
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		N/A
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		99 234 531
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	182 433 955	
Frais de recherche de fonds	7 348 349	
Frais de fonctionnement et autres charges	6 451 717	
Total	196 234 022	

RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019 = Compte de résultat (colonne 2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019 (colonne 4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		7 832 663
1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	96 755 382	96 755 382
1.1. DONS ET LEGS COLLECTÉS	94 432 307	94 432 307
- Dons manuels non affectés	54 800 972	54 800 972
- Dons manuels affectés	942 475	942 475
- Legs et autres libéralités non affectés	37 933 096	37 933 096
- Legs et autres libéralités affectés	755 764	755 764
1.2. AUTRES PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE	2 323 075	2 323 075
2. AUTRES FONDS PRIVÉS	4 768 384	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	9 087 129	
4. AUTRES PRODUITS	17 354 196	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	127 965 091	
II - REPRISE DES PROVISIONS	519 404	
III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	2 318 602	
IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		1 167 187
V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 510 943	
VI - TOTAL GÉNÉRAL	134 314 040	97 922 569
VI - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		99 234 531
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		6 520 701
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	194 116 025	
Prestations en nature	1 336 750	
Dons en nature	781 247	
Total	196 234 022	

9.1 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi selon les principes de l'arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement 2008-12 du comité de la réglementation comptable.

Le conseil d'administration du 5 mars 2009 a été informé de la nouvelle réglementation et a chargé le comité d'audit de veiller à la définition des missions sociales, à l'adoption des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, et d'émettre un avis lors de l'approbation des comptes sur le compte d'emploi annuel des ressources, sa méthodologie et son contenu.

Il n'y a pas eu de modification, en 2019, pouvant avoir une influence sur les comptes concernant les principes et règles de gestion.

9.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le compte d'emploi annuel des ressources présenté intègre la totalité des ressources et des emplois de l'association. Il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'application de gestion est structurée autour :

- ▶ Des « actions » qui ont pour objet de spécifier les activités menées par l'association sur lesquelles sont affectées les charges. Lors de sa création, l'action est caractérisée par des « attributs » permettant, d'une part, de répondre aux besoins d'analyse de l'activité et de gestion et, d'autre part, de la rattacher, au regard de ces caractéristiques, à un poste du compte d'emploi annuel des ressources ;
- ▶ Des « codes ressources » qui recensent les produits selon des affectations correspondant à la volonté des donateurs ou des partenaires.

Toute charge ou tout produit est associé, selon le cas, à une action ou à un code ressource, permettant d'assurer le lien avec les comptes généraux du compte de résultat.

9.3 DÉFINITION DES MISSIONS SOCIALES

L'association a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, en France et dans le monde. Elle s'engage aux côtés des personnes vivant des situations de pauvreté pour lutter contre les causes de pauvreté et d'exclusion et promouvoir le développement de la personne humaine, dans toutes ses dimensions. L'association recherche des partenariats avec les organisations qui partagent ses objectifs de justice sociale au sein des politiques locales, nationales et internationales. Ces missions sont en conformité avec son objet statutaire. Selon la décision du conseil d'administration du 7 mai 2015, le référentiel des activités nationales s'établit ainsi :

Le poste « **Missions réalisées en France** » est réparti en huit rubriques constituant le référentiel d'activités de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires et appui structurel ;
- ▶ Lien social ;
- ▶ Premier accueil ;
- ▶ Insertion ;
- ▶ Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires ;
- ▶ Éveil et sensibilisation à la solidarité et communication.

Le poste « **Missions réalisées à l'étranger** » est réparti en six rubriques constituant le référentiel d'activité de l'association :

- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer ;
- ▶ Animation des missions ;
- ▶ Renforcement des partenaires ;
- ▶ Urgences internationales ;
- ▶ Développement ;
- ▶ Réhabilitation.

Le poste « **Frais de recherche de fonds** » est constitué des actions de recherche de fonds et de développement du bénévolat. Les activités d'éveil et de sensibilisation à la solidarité en France ou en faveur de l'action internationale font partie de la mission réalisée en France.

Le poste « **Frais de fonctionnement** » est constitué des actions de support, relatives à la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gouvernance.

L'ensemble de ces postes figure dans le document « **L'essentiel de 2019** » élaboré selon le référentiel déontologique du « Don en confiance ». Les emplois, agrégés à la valorisation du bénévolat et aux autres contributions volontaires, sont évalués en 2019 à 330 M€.

2019	Flux financiers CER répartis par activités	Bénévolat et autres contributions	TOTAL	%
Missions réalisées en france	79	182	261	79,09%
. Action institutionnelle et plaidoyer	2	2	4	
. Animation	34	27	61	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	5	0	5	
. Lien social	6	32	38	
. Premier accueil	14	61	75	
. Insertion	6	32	38	
. Boutiques solidaires, épiceries sociales, vestiaires	3	26	29	
. Éveil et sensibilisation à la solidarité, communication	9	2	11	
Missions réalisées à l'étranger	21	1	22	6,67%
. Action institutionnelle et plaidoyer	1	0	1	
. Animation	2	0	2	
. Lien social	1	0	1	
. Insertion	1	0	1	
. Renforcement des partenaires / Appui structurel	3	0	3	
. Urgences internationales	4	0	4	
. Développement et réhabilitation	9	1	10	
Frais de recherche de fonds	15	7	22	6,67%
Frais de fonctionnement	14	6	20	6,06%
Engagement sur ressources affectées et autres provisions	5	0	5	1,52%
TOTAL	134	196	330	100,00%

9.4 AFFECTATION DES CHARGES ET RÉPARTITION DES COÛTS

Chaque poste du compte d'emploi annuel des ressources enregistre des charges directement engagées pour la réalisation de l'action qui lui est rattachée et des charges réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

9.4.1 AFFECTATION DIRECTE ET INDIRECTE DES CHARGES

Les charges engagées directement pour la réalisation d'une action, et qui disparaîtraient si celle-ci n'était pas réalisée, sont inscrites sur l'action considérée, quelle que soit la nature de la dépense.

Les charges engagées qui concernent plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi annuel des ressources, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans procéder à une analyse de gestion complexe, sont enregistrées dans une action commune qui fait l'objet d'une répartition selon une clé prédéfinie. Les charges, définies comme devant être enregistrées dans cette action, concernent principalement les dépenses de locaux et les dépenses assimilées.

La clé de répartition est fondée sur la surface des locaux utilisée par les activités selon leur rattachement aux postes du compte d'emploi annuel des ressources. Une clé standard servant de référence à l'association a été définie au regard des activités qui sont menées dans les délégations et au siège. Compte tenu de la diversité d'occupation des locaux par les activités, le pourcentage pourra varier d'une entité à l'autre sans que le principe de répartition sur les trois postes ne soit remis en cause. Les antennes sont considérées comme des services déconcentrés du siège et traités en tant que tels.

La clé de répartition relative aux équipes, dont l'objet est de mener les activités d'aide et d'accompagnement au plus proche des personnes, est dédiée aux missions sociales et justifie l'absence d'action de fonctionnement.

Le tableau ci-après indique la répartition moyenne établie à partir des clés appliquées par délégation, par équipes et la clé appliquée au siège pour l'année 2019.

En pourcentage	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
Siège	50	11	39
Délégations	73	9	18
Équipes	100		

Ces clés peuvent être actualisées en fonction de modifications substantielles dans l'organisation des locaux et des activités qui y sont menées.

Le coût du journal *Messages* dont l'objet est, d'une part, d'éveiller et de sensibiliser à la solidarité et, d'autre part, de collecter des ressources est réparti à 80 % dans le poste « Missions réalisées en France » et à 20 % dans le poste « Frais de recherche de fonds ».

9.4.2 AFFECTATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

L'affectation des dotations aux amortissements suit les principes des charges directes et des coûts indirects. Le rattachement du bien immobilisé à l'action permet d'affecter la dotation aux amortissements, selon les règles et les clés appliquées aux charges :

- ▶ Chaque bien immobilisé est affecté directement à l'action qui l'utilise ;
- ▶ Un bien utilisé pour les besoins de plusieurs actions rattachables à différents postes du compte d'emploi annuel des ressources, ou dont il n'est pas possible d'établir une affectation directe sans recourir à une analyse de gestion complexe, est inscrit dans l'action commune utilisée pour les charges.

9.4.3 AFFECTATION DES SALAIRES

Les principes d'affectation des salaires sont :

- ▶ Le salaire des personnes employées pour une action déterminée est directement affecté à cette action.
- ▶ Les salaires non directement affectables à une action sont répartis selon des clés prédéfinies par organisation, directions, délégations et antennes. La clé prédéfinie tient compte des orientations principales des métiers attachés à l'organisation et au regard des rubriques du CER.

- Des spécifications sont apportées à certains métiers pour tenir compte de leurs caractéristiques, et notamment les postes liés à l'encadrement afin de constater dans le poste du CER « Frais de fonctionnement » les activités de gouvernance, de gestion RH ou de gestion financière.

Le tableau ci-après présente le résultat de la nouvelle répartition de la masse salariale, dans les postes du compte d'emploi annuel des ressources, après application des clés prédéfinies, en comparaison avec le résultat de la répartition de l'année 2019.

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Affectation directe		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Siège	58%	60%	11%	10%	30%	29%	1%	2%	100%	100%
Délégations	88%	87%	5%	5%	8%	8%	0%	0%	100%	100%
Siège et délégations	76%	77%	7%	6%	16%	15%	0%	1%	100%	100%
TOTAL Masse Salariale	36 842	38 946	3 410	3 247	7 808	7 788	105	350	48 165	50 332

9.4.4 TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU CER

La répartition des charges figurant au compte de résultat sur les postes du CER, selon les règles expliquées aux points 9.4.1 à 9.4.3, se présente comme suit :

2019	POSTES DU CER - EMPLOIS (colonne 1) (en milliers d'euros)					Total
	Missions sociales réalisées en France	Missions sociales réalisées à l'étranger	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Engagements à réaliser sur ressources affectées et autres provisions	
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT						
Achats alimentaires et variation de stock	345	137				442
Achats de marchandises			330			330
Autres achats et charges externes	24 719	2 704	10 376	4 882		42 681
Impôts et taxes et versements assimilés, et impôts sur les sociétés	2 778	252	473	1 228		4 731
Salaires et traitements	22 163	2 010	2 252	5 007		31 432
Charges sociales	9 301	888	956	2 378		13 523
Dotations aux amortissements	4 520	279	262	1 024		6 085
Aides financières aux partenaires	3 364	43				3 407
Distribution directe de secours	9 196	14 978				24 174
Autres charges	56	1	33	44		134
Engagements à réaliser sur ressources affectées et Dotations aux provisions					4 837	4 837
Total charges d'exploitation	76 402	21 292	14 682	14 563	4 837	131 776
Total charges financières				32	129	161
Total charges exceptionnelles	2 412		18	45		2 475
Total	78 814	21 292	14 699	14 640	4 966	134 412

9.5 RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET AFFECTATION AUX EMPLOIS

9.5.1 DÉFINITION DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Les produits issus de la générosité du public comprennent principalement les dons des particuliers, les legs, les participations de soutien et la réalisation financière des dons en nature. Par ailleurs :

- ▶ Les produits perçus dans le cadre d'une gestion temporaire du legs sont rattachés aux produits de la générosité du public ;
- ▶ Les produits financiers sont par principe hors de la générosité du public, à l'exception de situations exceptionnelles qui conduisent à affecter une partie des produits financiers à une ressource affectée à la suite d'un appel. Ces produits financiers issus du placement de la générosité du public et non dépensés sont rattachés à la générosité du public. Exemple : produits financiers liés aux dons reçus dans le cadre d'une urgence exceptionnelle.

9.5.2 RESSOURCES AFFECTÉES ET APPELS

Les ressources sont affectées dans des codes spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérées comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles ou de *mailings* divers, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées dans un code ressource intitulé « Non affecté ». C'est le cas de la campagne de collecte nationale. Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

Afin de ne pas conserver des fonds inemployables dans la durée, et afin de permettre une communication transparente et pertinente au regard de notre action, il a été décidé qu'après un délai raisonnable apprécié comme étant le temps où les opérateurs n'ont plus de projet pour employer les fonds, une réaffectation des fonds non employables sera décidée par les instances désignées selon le montant du solde et une communication sera faite au donateur par le support le plus approprié, en fonction de chaque situation.

Par ailleurs, le principe retenu par l'association est de ne pas imputer de coûts d'appel et de frais de traitement des dons sur les sommes collectées, dans le cadre d'un appel à ressources affectées.

Cependant, lors de catastrophes donnant lieu à une collecte d'ampleur exceptionnelle, des règles de gestion spécifiques ont été définies par le conseil d'administration du 7 décembre 2005 :

- ▶ Les frais d'appel et les coûts de traitement des dons liés à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées ;
- ▶ Les dépenses directes de communication dont l'objet est d'informer de la réalisation des projets, de l'emploi des fonds ou toute autre information liée à la catastrophe viennent en déduction des ressources collectées ;
- ▶ Cette information figurera dans les supports d'appel émis à l'initiative de l'association.

9.5.3 AFFECTATION AUX EMPLOIS DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est déterminée à partir des informations figurant dans l'outil de gestion et à partir de traitements complémentaires.

L'outil de gestion permet d'identifier le montant de la générosité publique employé au financement des actions, par poste du CER. Cependant, le code ressource nommé « Non affecté » regroupe des natures de produits issues ou non de la générosité du public. L'outil de gestion ne permet pas de mesurer la part employée sur ce code relatif aux produits de la générosité du public. Un rapport « Générosité du public » est établi afin de déterminer cette part, sur la base des ressources de l'exercice, inscrites à ce code ressource « Non affecté ».

Les biens immobilisés sont financés par des subventions d'investissement, des produits de la générosité du public et des produits hors de la générosité publique. L'activité principale de l'association ne portant pas sur l'investissement, il a été décidé, sur la part de la dotation aux amortissements correspondant aux acquisitions à compter de 2009, d'appliquer le rapport « Générosité du public » décrit ci-dessus. Cette part est inscrite dans la colonne 3 du CER (« Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, utilisées sur 2019 »), selon les postes définis.

Les autres postes du CER prévus ne sont pas renseignés, en raison de l'importance relative au regard de l'activité générale de l'association.

	2019		2018	
	Trésorerie		Trésorerie	
	Employée	Dégagée	Employée	Dégagée
1. TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER		73 160 493		72 913 151
PRODUITS		126 261 142		128 522 604
. Ventes de marchandises		1 003 203		730 866
. Subventions		9 087 129		9 045 587
. Collecte (dons, legs, donations, assurance vie)		99 215 232		105 039 993
. Autres produits (dont participations et divers)		12 480 398		12 904 293
. Produits financiers		1 133 605		777 000
. Produits exceptionnels		3 341 575		24 865
CHARGES	123 055 108		127 413 698	
. Achats et charges externes	43 586 121		45 748 864	
. Salaires et charges sociales, impôts et taxes (dont impot sur société)	49 687 793		50 948 028	
. Distribution des secours	27 580 263		30 636 012	
. Charges financières	32 605		18 429	
. Charges exceptionnelles	2 168 326		62 365	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX PRODUITS ET CHARGES (A)		3 206 034		1 108 906
. Variation des creances		5 262 320	635 944	
. Variation des dettes	1 229 024			4 270 109
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX CREANCES ET DETTES (B)		4 033 296		3 634 165
2. VARIATION DE TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE (A + B)		7 239 330		4 743 071
ACQUISITIONS				
. Immobilisations corporelles et incorporelles	9 541 166		8 254 467	
. Immobilisations financières	822 335		533 358	
CESSIONS				
. Immobilisations corporelles		1 703 948		3 887 655
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		188 272		404 441
3. VARIATION DE TRESORERIE DES INVESTISSEMENTS NETS	8 471 281		4 495 729	
4. TRESORERIE NETTE AU 31 DEC (1 + 2 + 3)		71 928 542		73 160 493
5. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (4 - 1)	1 231 951			247 342

RAPPORT DE GESTION 2019

CONTEXTE GÉNÉRAL EN 2019

Le contexte économique dans son ensemble, malgré les événements sociaux importants qui ont jalonné toute l'année 2019 et qui ont apporté une forte incertitude sur la fin de l'année, s'inscrit en définitive dans la continuité de l'année précédente. Il n'y a pas eu d'événements liés à des catastrophes exceptionnelles en 2019 qui apporteraient des variations financières particulières.

Le total des emplois de l'année 2019, cumulant les flux financiers et l'ensemble des contributions des bénévoles et autres contributions en nature, diminue, à hauteur de 330 M€, contre 344 M€ en 2018. Le résultat des flux financiers de l'exercice est un déficit de 3,5 M€. Le total du bilan est en légère baisse de 1 M€ par rapport à l'année précédente, à hauteur de 156,5 M€, compte tenu de l'augmentation de l'actif immobilisé net qui progresse de 4 M€ et d'une diminution de l'actif circulant de 5 M€.

Ces volumes traduisent assez bien, d'une part, l'incidence du contexte économique, la diminution des ressources financières courantes (- 5,9 M€) et des ressources bénévoles (- 10 M€) et, d'autre part, les orientations de gestion portant sur la volonté de réduire le niveau des dépenses (les charges d'exploitation diminuent de 4,3 M€), tout en encourageant l'investissement nécessaire au développement futur de l'association.

Pour mettre en œuvre le projet national du Secours Catholique, des priorités ont été fixées pour lesquelles des « démarches nationales », portant sur des travaux opérationnels, ont été définies. Ces démarches visent à mobiliser la majeure partie des acteurs du siège et du réseau des délégations. Ainsi, les démarches nationales qui concernent l'évolution de notre organisation donnent lieu à la structuration de chantiers liés à l'action (accompagnement au changement social local [ACSL], révision des politiques des aides, campagne globale migration, gouvernance partagée, municipales 2020, accompagnement des projets de délégations, etc.), mais sont aussi liés à la transformation digitale, à l'accompagnement des acteurs du Secours Catholique – Caritas France (SCCF), à la prévention des risques et à l'organisation financière (révision du processus de pilotage, plus particulièrement du processus budgétaire, organisation administrative et financière en région, refonte des outils digitaux des acteurs, mise en place du RGPD, etc.).

Ces démarches visent à ajuster nos moyens internes à l'accompagnement et au soutien des délégations pour le développement de leurs actions, selon les priorités définies par l'association dans son projet national.

ÉVÉNEMENTS COMPTABLES ET CHIFFRES CLÉS

Au cours de l'année 2019, deux opérations spécifiques ont été menées qui ont une incidence sur les comptes de l'exercice :

- ▶ La rénovation d'une partie du système d'information appelé TADAF (« Tous acteurs, dons, acteurs, formation »), dont la finalité est de favoriser la mise en réseau des acteurs, bénévoles, salariés, partenaires ou donateurs, et de leur apporter les outils de formation nécessaires à leur parcours.

Une première phase de ce projet ambitieux est la refonte de l'application donateur.

Dans la perspective d'une mise en service au troisième trimestre 2020, un changement de procédure a été commencé au cours de l'année 2019, portant sur la centralisation de la gestion des dons chez un prestataire dédié, ayant pour effet de centraliser au plan national une partie de la trésorerie des délégations.

- ▶ L'association a bénéficié d'un apport d'actif sous forme de dons immobiliers des logements sociaux de l'association ACLET (Association pour la construction de logements économiques et temporaires). Cette opération s'inscrit dans la perspective de développer l'activité de la société foncière Caritas Habitat, en faveur de laquelle un soutien financier exceptionnel a été engagé en vue de renforcer les fonds propres de la filiale, et porter le déséquilibre financier des premières années de lancement.

Le résultat de l'exercice est un déficit de 3,5 M€, contre un déficit de 1,9 M€ en 2018. La variation du déficit (+ 1,6 M€) peut s'évaluer à partir du cumul des variations des soldes intermédiaires du compte de résultat :

▶ L'augmentation du déficit du résultat courant d'exploitation ajusté de l'augmentation de la charge d'impôt société (0,1 K€) :	- 1,7 M€
▶ La variation positive du résultat financier :	+ 1,9 M€
▶ La diminution de l'excédent du résultat exceptionnel :	- 0,8 M€
▶ La variation des ressources affectées dégageant une baisse des ressources :	- 1 M€
Total de la variation du déficit :	- 1,6 M€

- ▶ Le déficit du résultat courant non financier est en hausse de 1,7 M€. Il tient compte de la baisse des produits d'exploitation (- 6 M€), principalement les ressources courantes (dons [- 2 M€] et legs [- 4 M€]), tandis que les charges d'exploitation sont en diminution de 4,3 M€ et se répartissent sur les principaux postes.
- ▶ Le résultat financier dégage un excédent de 1,9 M€ en raison d'une meilleure performance des placements, ou de leur réalisation (+ 0,4 M€ net de charges), mais aussi en raison de la variation des dotations et reprises aux provisions (+ 1,5 M€).
- ▶ L'excédent du résultat exceptionnel est en diminution de 0,8 M€. Ce poste enregistre principalement les opérations de cession sur les immobilisations et les opérations de gestion extraordinaire qui seront détaillées dans l'analyse du compte de résultat.
- ▶ La variation des ressources affectées conduit à une baisse de ressources de 1 M€.

Les documents financiers soumis à l'approbation de l'assemblée générale ont été présentés au comité d'audit le 5 mai 2020 et au conseil d'administration le 4 juin 2020, qui ont émis un avis favorable. Ils ont été audités par le commissaire aux comptes qui présente ses rapports. Une information et un suivi des perspectives d'évolutions financières sont régulièrement partagés avec ces instances.

Le rapport de gestion présente, dans une première partie, l'étude des résultats 2019 au regard du compte de résultat et du compte d'emploi annuel des ressources (CER) et, dans une seconde partie, l'étude de la situation active et passive de l'association au regard du bilan et du tableau de financement.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE 2019

À la suite des derniers chiffres de la collecte de fin d'année, le conseil d'administration de janvier 2020 a d'abord pris acte du déséquilibre structurel du modèle financier. Il a laissé un temps d'analyse et de concertation pour procéder aux arbitrages nécessaires. Le budget 2020, ainsi ajusté, a été arrêté au conseil d'administration du 5 mars 2020.

Pour autant, les événements liés à l'urgence sanitaire déclenchée à la mi-mars 2020 ont conduit l'association à engager de fortes actions d'urgence sociale et un budget exceptionnel important en faveur des personnes très fragilisées par le confinement, et principalement dans l'aide alimentaire. De plus, des appels à la collecte et la recherche de subventions publiques ont été entrepris pour soutenir ces actions.

L'association s'est conformée aux directives sanitaires imposées par l'État et de nombreuses mesures pour maintenir l'activité en toute sécurité des salariés, bénévoles et accueillis ont été décidées dès que cela a été possible. Par ailleurs, la réouverture des lieux et la relance opérationnelle pour gérer la crise sociale et économique qui succéderont à la crise sanitaire obligeront le SCCF, ses bénévoles et ses salariés à adapter leurs activités. Si l'association dispose de réserves lui permettant de répondre à ces besoins, ces choix auront un impact important sur son activité financière, avec des conséquences sur le budget initialement arrêté.

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. Compte de résultat

1.2. Compte d'emploi annuel des ressources (CER)

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

2.1. Fonds propres et réserves

2.2. Actif immobilisé net

2.3. Provisions et fonds dédiés

2.4. Analyse de l'actif circulant

2.5. Analyse des dettes

2.6. Analyse de la variation de trésorerie

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2020

1. ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat recense l'ensemble des produits et des charges de l'exercice. Les produits (130,8 M€) sont composés du poste « Total des produits » (128,5 M€), auquel s'ajoute le report des ressources non utilisées (2,3 M€). Les charges (134,3 M€) sont composées du poste « Total des charges » (132 M€), auquel s'ajoutent les engagements à réaliser sur les ressources affectées (2,3 M€). Le résultat de l'exercice est un déficit de 3,5 M€, contre un déficit de 1,9 M€ en 2018.

1.1.1. RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER

Le déficit du **résultat courant non financier** (- 7,1 M€) complété de l'impôt sur les sociétés s'accroît de 1,7 M€ par rapport à 2018. Cette variation s'explique par une baisse des produits d'exploitation (- 6 M€), partiellement compensée par une diminution des charges d'exploitation de 4,3 M€, à hauteur de 129,2 M€, contre 133,5 M€ en 2018.

Analyse des produits d'exploitation :

- ▶ Le poste « **Ventes de marchandises** » (1 M€) regroupe la vente des produits (gâteaux fraternels, bougies, calendriers, crèches...) servant de support à l'animation de la campagne de Noël. Renouvelée en 2019, la campagne de fin d'année a pour objectif de faire découvrir notre mission et nos actions au grand public, de gagner en visibilité, de collecter et de recruter de nouveaux donateurs. Ce poste progresse de 0,3 M€.
- ▶ Le poste « **Subventions** » (9 M€) reste stable par rapport à l'année précédente. Le développement de ce poste est attendu depuis plusieurs années, mais les efforts de sollicitations sont peut-être confrontés à la diminution des budgets locaux. La sensibilisation des organismes d'État demeure. Les **subventions pour la France** sont de 5,9 M€. Les **subventions affectées à l'action internationale** sont de 3,1 M€. Les financements proviennent principalement, au niveau national, du ministère des Affaires étrangères et de l'Agence française du développement, pour 1,1 M€, et de la Commission européenne (ECHO), pour 1,7 M€. Ces subventions financent majoritairement des projets de développement (1,8 M€, notamment en Amérique latine et au Moyen-Orient) et des actions d'urgence (1,3 M€, principalement au Venezuela).

► Le poste « **Collecte – dons** », constitué des dons de particuliers, de fondations et d'entreprises, dans le cadre du mécénat, est en baisse, à hauteur de 60,5 M€, contre 62,5 M€ en 2018.

La collecte de dons pour l'ensemble du secteur associatif s'inscrit toujours dans un mouvement à la baisse depuis quinze ans, auquel l'association n'échappe pas. Ce mouvement est freiné en partie par un travail mené sur la valeur du don. Un investissement important est entrepris pour diversifier les modes de recrutement de nouveaux donateurs. L'association dispose d'un atout fort qui est celui de son réseau de bénévoles.

• Les **dons affectés** sont de 4,5 M€ en 2019, contre 5,7 M€ en 2018. Ils sont issus principalement des financements de la Fondation Caritas France (FCF) qui a contribué cette année pour 3 M€. Bien que la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI), ait affecté la collecte de la FCF, son financement de projets a pu être maintenu à ce niveau grâce au soutien progressif des fondations abritées.

• Les **dons non affectés** sont de 56 M€, contre 56,8 M€ en 2018. Compte tenu du climat difficile de la collecte, le budget de ce poste pour les trois années suivantes prévoit une augmentation limitée à environ 1%. Plusieurs actions sont mises en œuvre dans le cadre des orientations stratégiques de la collecte, portant notamment sur le développement du prélèvement automatique ou la mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte et le recrutement de nouveaux donateurs.

Pour autant, si le développement de la collecte nécessite des moyens nationaux, il peut aussi s'appuyer sur la mobilisation du réseau des délégations pour lequel de nouveaux moyens en région sont mis en place, en lien avec des actions de terrain.

Enfin, la réalisation et le déploiement d'une nouvelle plateforme digitale pour la gestion des dons sont en cours d'élaboration et seront mis en œuvre au troisième trimestre 2020.

► Le poste « **Legs et donations** », qui regroupe aussi les assurances vie, est en diminution de 4 M€ cette année, à 38,6 M€, contre une année exceptionnelle de 42,6 M€ en 2018. Des réalisations prévues sur l'exercice ont été repoussées au début de l'exercice 2020, en raison de procédures administratives plus longues que prévu.

Le renforcement humain de l'unité legs s'est poursuivi au cours de l'exercice, permettant la réalisation de biens immobiliers de valeur conséquente. Les assurances vie demeurent à un haut niveau.

Le portefeuille legs, estimé à hauteur de 39,7 M€ en 2019, contre 44,8 M€ à la fin de 2018, est essentiellement composé de biens immobiliers. Les efforts de réalisation entrepris aux cours de ces trois dernières années expliquent principalement cette baisse.

Pour répondre à la réforme du nouveau règlement comptable, dont une partie porte sur un nouveau modèle de comptabilisation des legs à compter de 2020, une refonte de l'outil de gestion a été réalisée et mise en exploitation au cours du premier semestre 2020.

► Les « **Autres produits** », constitués principalement des participations de soutien reçues dans le cadre de manifestations exceptionnelles ou d'activités sociales, demeurent stables, à 12,5 M€.

Analyse des charges d'exploitation :

► Le poste « **Autres achats et charges externes** » (42,7 M€, contre 44,7 M€ en 2018) est en diminution constante depuis 2016, selon les orientations budgétaires fixées pour le contenir au mieux. Celui-ci est composé de nombreux comptes. Les principales baisses peuvent être regroupées et tiennent aux achats d'énergie ou de petit équipement (- 0,6 M€), aux dépenses de la communication (outils, publications et *mailings*, prestations associées, prestations de communication, soit - 0,5 M€), aux dépenses de voyages et de déplacement, principalement des salariés (- 0,9 M€). Au cours de l'année, la diffusion et les contenus du journal *Messages* ont été réorganisés, ramenés notamment d'un rythme quasi mensuel à un rythme trimestriel, couplé de numéros spéciaux. Les économies ainsi réalisées ont été réinvesties dans des actions de développement des donateurs.

▶ Les « **Salaires et charges sociales** » passent de 47,4 M€ en 2018 à 45 M€ en 2019, soit une baisse de 2,4 M€, en raison, pour une part importante (1,5 M€), de la fin des aides fiscales – crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) – qui ont été remplacées par une baisse du taux des cotisations patronales d'assurance maladie et invalidité.

Ce poste représente un tiers du total des charges de l'association. Un effort constant est porté afin de stabiliser l'effectif, même si les postes peuvent évoluer, compte tenu des besoins de l'association pour qualifier et développer son projet social.

▶ Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** » (4,4 M€ en 2019) est en hausse de 1,1 M€, principalement en raison de la fin de l'application d'une mesure fiscale favorable portant sur la réduction de la taxe sur les salaires. Cette mesure n'a pas été poursuivie en 2019.

L'association se libère de la participation à l'effort de construction, sous forme de prêts sans intérêts consentis à des organismes collecteurs. Ils sont remboursables au terme d'une période de vingt ans. Cette participation est inscrite au bilan dans le poste « **Immobilisations financières** ». Le total des prêts s'élève, à la fin de 2019, à 1,2 M€ ; et le premier remboursement est à l'échéance de 2031.

▶ Les « **Dotations aux amortissements** » restent stables en 2019, à hauteur de 6,1 M€. Les investissements liés notamment aux systèmes d'information et aux gros travaux de la Maison d'Abraham produiront leurs effets à compter de 2020, après leur mise en service.

▶ **La dotation aux provisions** (2,6 M€, contre 0,3 M€ en 2018) constate un risque financier sur un dossier legs (2,4 M€), à la suite de la remise en cause par l'administration fiscale de la valeur de parts de SCI léguées.

▶ Les « **Distributions de secours** », constituées des « **Aides accordées** » à des organismes et des « **Distributions directes de secours** », évaluées à 27,6 M€, contre 30,7 M€ en 2018, sont en baisse :

- Les **aides financières internationales** s'élèvent à 15,1 M€, contre 15,7 M€ en 2018.
- Les **aides financières aux partenaires en France** s'élèvent à 3,4 M€, et concernent notamment, pour 1 M€, l'Association des Cités Caritas et, pour 0,3 M€, l'association Solidarauto. De très nombreuses aides financières sont octroyées par les délégations en faveur d'organismes locaux engagés dans l'action sociale. Le montant des aides ainsi distribuées est inférieur à 30 K€ et représente 1,6 M€.
- Les **aides financières aux personnes** s'élèvent à 9,1 M€ en 2019, contre 10,9 M€ en 2018, poursuivant l'orientation nationale de développer les actions sociales collectives qui mobilisent un plus grand nombre d'acteurs locaux pour favoriser le changement social, plutôt que les aides individuelles, qui demeurent cependant une aide de première urgence.

1.1.2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à + 1,3 M€. Il est constitué de produits financiers sur placements, pour 1,1 M€. Le taux de rentabilité global sur l'année des placements a été de 2 %. Les sommes sont placées auprès d'établissements bancaires et financiers sélectionnés en fonction d'une approche éthique et de sécurité, mise en place depuis 2016 par l'association. Les dotations et reprises de provisions financières concourent à un produit de 0,2 M€, à la suite de la reprise d'une provision sur titres.

1.1.3. AUTRES RÉSULTATS

Le résultat exceptionnel (+ 2,6 M€) est composé pour partie des opérations en capital relatives à la cession de biens immobilisés, notamment les immeubles (+ 1,4 M€).

Cependant, au cours de l'exercice, une opération pour développer et soutenir la Caritas Habitat a été réalisée pour permettre à cette filiale de prendre place dans le domaine du logement social, et équilibrer son modèle socio-économique. Un contrat d'apport de logements sociaux, sous forme de biens et de titres, a été conclu avec l'association ACLET (Association pour la construction de logements économiques et temporaires). Ces biens sont destinés à être cédés en 2020 à la Caritas Habitat afin d'assurer la continuité de gestion et d'exploitation des logements concernés. L'apport figure dans les produits exceptionnels, à hauteur de 3,3 M€.

Par ailleurs, pour reconstituer les fonds propres de la Caritas Habitat et favoriser l'arrivée de nouveaux investisseurs, une convention a été signée pour attribuer une contribution financière d'équilibre qui ne pourra excéder 3,2 M€ en 2022. Une somme de 2,1 M€ a été attribuée au titre de l'année 2019 et figure dans les charges exceptionnelles. Ce soutien s'accompagne d'un engagement de rénovation du modèle économique qui doit permettre de redonner de la solidité et de réaffirmer la pertinence du projet de la Caritas Habitat auprès des futurs actionnaires et ainsi lui permettre la réalisation de son objet social, en conformité avec le projet associatif du SCCF. Les reports de ressources et les engagements à réaliser sur les ressources sont en 2019 quasi équivalents, à hauteur de 2,3 M€.

1.2. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources (CER) reprend l'intégralité des produits et des charges du compte de résultat mais les classe différemment. Conforme au modèle réglementaire applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, il permet de faire ressortir l'origine et l'emploi des ressources. Sa méthodologie d'élaboration est présentée de manière détaillée dans l'annexe aux comptes, au point 9.

Les règles d'affectation des charges et des produits, définies en 2009, et l'actualisation des règles de répartition des salaires en 2018 ont été maintenues en 2019.

Avec la structure de gestion mise en place dans le système d'information, de pilotage et de gestion, nous pouvons :

- ▶ Identifier les ressources issues de la générosité publique et suivre le solde dans le temps ;
- ▶ Affecter directement les charges aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement, ou indirectement selon des clés préétablies.

1.2.1. ANALYSE DE L'ORIGINE DES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public – dons (hors dons des fondations et des entreprises), legs et participations de soutien – représentent 96,8 M€, soit 72 % du total des ressources. La générosité du public reste la ressource principale qui permet à l'association de mener ses actions. L'analyse des postes dons, legs et participations a été présentée au point 1.1.

Les **ressources non collectées auprès du public** sont constituées principalement des postes suivants :

- ▶ Le poste des « Autres fonds privés » (4,8 M€) enregistre les dons reçus des associations et des fondations, et ceux des entreprises, y compris dans le cadre du mécénat. Sont inscrits, dans ce poste, les dons de la Fondation Caritas France, pour un total de 3 M€.
- ▶ Les autres postes – « Subventions et autres concours publics », « Autres produits », « Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs » – sont analysés au point 1.1.

Outre les ressources financières, le Secours Catholique bénéficie de l'engagement des bénévoles dans toutes les activités de l'association. Les bénévoles sont au cœur du modèle socio-économique de l'association et constituent une force proche des territoires. Cet engagement a évolué au cours des dernières années et les études constatent une baisse de l'engagement chez les personnes de plus de 65 ans et une croissance de l'engagement des personnes de moins de 35 ans. La reconnaissance de cet engagement dans les parcours universitaires ou dans la société civile, sous la forme de service civique, mais aussi la socialisation et le sens donné à sa vie sont des raisons pour l'engagement des plus jeunes.

Cet engagement est valorisé dans le poste « Contributions volontaires en nature ».

Le nombre de bénévoles qui se sont engagés au Secours Catholique au cours de l'année 2019 est estimé à 64 300 personnes, contre 66 000 en 2018. Plusieurs raisons liées à l'âge des bénévoles du Secours Catholique, aux événements sociaux ou économiques qui ont perturbé une partie de l'année, mais aussi technique au travers de la mise à jour plus régulière de la base, peuvent éclairer cette baisse.

Des actions sont engagées pour accompagner l'engagement des bénévoles. La mise en œuvre du nouveau système d'information sera de nature à les aider dans leur parcours d'action au sein du SCCF. Cependant, le renouvellement du bénévolat passe aussi par le développement et le renouvellement des formes d'action et de leurs conditions d'exercice.

Selon la méthode retenue et décrite dans l'annexe au point 8.4.1. « Bénévolat », la valorisation du temps passé est de 192 M€ en 2019, contre 201 M€ en 2017. Par ailleurs, les frais engagés par les bénévoles pour remplir leurs missions au Secours Catholique et non remboursés s'élèvent à 4 M€, portant l'ensemble des contributions bénévoles à 196 M€.

Enfin, le mécénat de compétence est évalué à 1 M€ en 2019, contre 1,1 M€ en 2018.

Les contributions volontaires en nature qui représentent des ressources non financières (196 M€) sont largement supérieures aux flux financiers comptabilisés (134 M€) et montrent tout l'apport du bénévolat et des dons en nature à l'action du Secours Catholique.

1.2.2. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES

Fondée sur l'Évangile, la mission du SCCF est une mission d'amour et d'éveil à la solidarité, en France et dans le monde, pour vivre la fraternité, renforcer les capacités de tous pour accès à des conditions de vie dignes et lutter contre les causes de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion, au service du bien commun. Les emplois des ressources sont regroupés principalement selon les postes suivants : « **Missions sociales** » (100,1 M€), « **Frais de recherche de fonds** » (14,7 M€) et « **Frais de fonctionnement** » (14,6 M€).

Le poste « **Missions sociales** » est réparti en deux postes : les « **Missions réalisées en France** » et les « Missions réalisées à l'étranger ». Afin de rendre plus lisibles les activités de l'association, ces postes peuvent être exprimés en familles d'activités qui ont été définies par le conseil d'administration du 5 mars 2009 et actualisées par le conseil d'administration du 7 mai 2015.

Les missions réalisées en France (78,8 M€, soit 79 % des missions sociales) comprennent les actions réalisées directement et les versements à d'autres organismes qui prolongent l'action de l'association. Ces actions sont regroupées en huit familles d'activité. Les flux financiers se répartissent ainsi :

- ▶ Les actions de **premier accueil** (14 M€) ;
- ▶ Les actions d'**insertion** (6 M€) ;
- ▶ Les actions permettant de renouer le **lien social** (6 M€) ;
- ▶ La mise à disposition de **boutiques solidaires**, d'épiceries sociales et de **vestiaires** (3 M€) ;
- ▶ L'**action institutionnelle** et le **plaidoyer** (2 M€) ;
- ▶ L'éveil et la **sensibilisation à la solidarité** dont l'objet est d'informer, de sensibiliser, de dénoncer les situations de pauvreté et de diffuser une « pédagogie de la charité » (9 M€). Cette action d'éveil est pour partie réalisée par le journal *Messages*, dont 80 % du coût figure à ce poste ;
- ▶ Le **renforcement des partenaires** et l'**appui structurel** (5 M€) ;
- ▶ Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces actions, notamment par l'**animation** des équipes de bénévoles ou par la mise à disposition de locaux (évalués à 34 M€). Ils constituent des dépenses sans lesquelles les actions ne pourraient être réalisées.

Les **missions réalisées à l'étranger** (21 M€, soit 21 % des missions sociales) représentent les moyens financiers mis en œuvre en France et à l'étranger, sur les différents continents. Les actions sont regroupées en familles d'activités. Les flux financiers se répartissent selon les actions suivantes :

- ▶ Urgences (4 M€) ;
- ▶ Développement et réhabilitation (11 M€) ;
- ▶ Renforcement des partenaires locaux (3 M€) ;
- ▶ Action institutionnelle et plaidoyer (1 M€) ;
- ▶ Animation des missions (2 M€).

Le détail des missions sociales, regroupées par familles d'activités, est présenté dans le document « L'essentiel de 2019 » qui tient compte du temps passé par les bénévoles dans chacune des activités.

Les **frais de recherche de fonds** (14,7 M€) comprennent les coûts de communication destinés à la recherche ou à la collecte des fonds, et au traitement des dons et legs. Ils regroupent les dépenses directes affectées à ces opérations et les coûts répartis. Une part du coût du journal *Messages* (20 %), dont une partie des pages est consacrée à l'appel de fonds, est inscrite à ce poste. Ce poste contient également les efforts entrepris pour développer les ressources concernant notamment la campagne de fin d'année, le recrutement de nouveaux donateurs par des actions de « *street marketing* », la prospection au travers de *mailing*...

Les **frais de fonctionnement** (14,6 M€) demeurent stables par rapport à l'année précédente et sont constitués principalement des actions de support relatives à la gouvernance, à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines. Ces actions regroupent les charges directes et indirectes nécessaires pour l'administration de l'association.

Deux autres postes complètent les emplois :

- ▶ Les **dotations aux provisions** (2,7 M€), concernant notamment la provision du risque sur un legs (2,6 M€) ;
- ▶ Les **engagements à réaliser sur les ressources affectées** (2,2 M€) correspondent aux fonds reçus lors d'un appel portant sur une situation de pauvreté particulière, non encore employés à la fin de l'exercice, mais dont l'association s'engage à les utiliser conformément à la volonté du donateur ou du financeur.

1.2.3. ANALYSE DE L'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Les ressources collectées et affectées font l'objet d'un suivi d'utilisation au travers des postes « **Engagements à réaliser sur ressources affectées** » et « **Report des ressources affectées** ». Les engagements restant à réaliser sont de 2,2 M€, tandis que les reprises des engagements au cours de l'année sont de 2,3 M€.

Un des objectifs de la présentation du compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de suivre dans le temps l'emploi des ressources collectées auprès du public et non encore affectées. Le total des ressources collectées auprès du public et employées en 2019, soit 98,7 M€, a permis de financer les missions sociales à hauteur de 75 M€, les frais de recherche de fonds pour 12 M€, les frais de fonctionnement pour 11,7 M€. Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2019 est de 6,5 M€, contre 7,8 M€ en 2018.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

Le bilan présente l'ensemble du patrimoine du Secours Catholique au 31 décembre 2019. Le total net du bilan, 156,4 M€ en 2019, diminue légèrement par rapport à 2018, 157,6 M€.

La structure financière de l'association est solide, avec un total du poste « Fonds associatif » de 115 M€ et un actif net immobilisé de 72 M€. Les placements et les disponibilités, à hauteur de 76 M€, couvrent les provisions et les dettes, 41 M€.

2.1. FONDS PROPRES ET RÉSERVES

Le « **Fonds associatif** », constitué des fonds propres, des réserves et du résultat de l'exercice, soit 115,4 M€, contre 118,7 M€ en 2018, représente les fonds durables permettant d'assurer la continuité de l'exploitation.

Le poste « **Fonds propres** », avant affectation du résultat 2019 et mise à jour des mouvements de l'année, s'élève à 68,4 M€, à la fin de 2019.

Les réserves du Secours Catholique (50,5 M€, à la fin de 2019) comprennent :

- ▶ La « **Réserve de fonds de roulement** » (45,3 M€), qui correspond aux fonds nécessaires à six mois d'activité courante ;
- ▶ Le « **Fonds de réserve** » (5,2 M€), qui constitue les réserves disponibles, notamment pour des projets exceptionnels nécessaires au développement de la mission sociale.

La présentation des fonds propres de l'association dans le nouveau règlement comptable, applicable à compter de janvier 2020, intègre les réserves, donnant une lecture plus adaptée de la qualité de ses fonds propres. Une lecture

des statuts de l'association avait donné lieu à la mise en place d'une règle de gestion répondant à un objectif de sécurité de gestion. Cette règle conduisait à tenir un équilibre financier entre les « Fonds propres » qui doivent être au moins égaux à l'« Actif immobilisé net ». Le cas échéant, l'équilibrage se faisait par un prélèvement sur les réserves courantes lors de l'affectation du résultat. Cette règle avait pour effet d'immobiliser des réserves.

La nouvelle présentation permet une lecture plus globale des fonds permanents de l'association. C'est pourquoi, le conseil d'administration a décidé, le 4 juin 2020, de lever cette règle de gestion lors de l'affectation du résultat 2019.

Après avoir présenté une analyse, rappelant, d'une part, que l'objet de l'association n'est pas de conserver trop largement des réserves et, d'autre part, que le souci de l'équilibre financier d'ensemble doit être préservé, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale du 2 juillet 2020 d'approuver cette décision et de transférer, afin de les rendre employables, les fonds antérieurement constitués (13,3 M€) au poste « Fonds de réserve ». La présentation du « Fonds associatif » après affectation du résultat 2019 est présentée au point 3.6 de l'annexe.

Après approbation des décisions de mise à jour du « Fonds associatif » et de l'affectation du résultat par l'assemblée générale du 2 juillet 2020, le poste « Fonds propres » sera de 54,7 M€ et les réserves seront de 60,7 M€.

2.2. ACTIF IMMOBILISÉ NET

L'**actif immobilisé net d'amortissement**, constitué des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, est de 72,2 M€, contre 68,2 M€ en 2018, soit une augmentation de 4 M€ qui se compose :

- ▶ De la variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (137,5 M€ au 31 décembre 2019, contre 131 M€ en 2018, soit + 6,5 M€) ;
- ▶ De la variation de la dotation et reprise d'amortissements (- 3,3 M€) ;
- ▶ De la variation du poste « Immobilisations financières nettes » (+ 0,8 M€).

La variation des valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles (+ 6,5 M€) peut s'analyser par :
L'augmentation des immobilisations incorporelles (+ 2,1 M€), correspondant principalement aux développements qui seront immobilisés lors de la mise en service des nouveaux outils informatiques prévue dans le projet TADAF.
L'augmentation des immobilisations corporelles (+ 4,4 M€), composées des acquisitions de l'année (+ 4,2 M€), de la variation des opérations sur les immobilisations en cours qui ont été acquises et/ou immobilisées au cours de l'exercice (+ 3,3 M€), diminuées des cessions ou des mises au rebut de l'année (- 3,1 M€).

Les investissements significatifs concernent principalement les postes immobiliers, « Immeubles et terrains » et « Installations et agencements », pour 6,4 M€. Ils tiennent compte de :

- ▶ L'apport des logements sociaux par l'association ACLET (2,6 M€) ;
- ▶ Divers travaux ou acquisitions en délégations (2,1 M€) ;
- ▶ La poursuite des travaux de rénovation de la Maison d'Abraham pour mieux servir le projet d'accueil des pèlerins et remplacer des équipements vétustes (1,3 M€) ; en 2018, des travaux y ont été réalisés pour un montant de 0,9 M€ ;
- ▶ La fin des programmes d'investissement entrepris depuis 2012 pour la Cité Saint-Pierre (0,4 M€).

Les immobilisations financières brutes (10,4 M€) sont détaillées dans l'annexe comptable au point 6.1. « Tableau des immobilisations financières ». Elles sont constituées principalement de titres de sociétés (7,8 M€, dont ceux de la société « Caritas Habitat », pour 5,3 M€), des titres acquis en contrepartie de l'apport d'un terrain à la SCI « Rosier rouge » (1 M€), de l'acquisition de titres de la société « La Madeleine » apportés par l'association ACLET, dans le cadre du contrat d'apport (0,7 M€) et de plusieurs participations dans des sociétés de logements sociaux (0,9 M€).

Les provisions sur les immobilisations financières sont stables en 2019, à hauteur de 2,2 M€. La provision pour les titres de la SCI (1 M€) est maintenue, en raison de l'indisponibilité des biens construits par la société « Toit et joie », dans le cadre d'un bail à construction d'une durée de soixante ans. De même, la provision sur les titres de la Caritas Habitat (0,8 M€), déjà provisionnée en 2018, est conservée malgré la contribution financière qui reconstituerait la situation nette de la société en raison du nouveau modèle socio-économique, mais elle a encore besoin d'être finalisée et acceptée par les organes de gouvernance.

2.3. PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS

Les provisions et les fonds dédiés (10 M€, contre 8 M€ en 2018) progressent de 2 M€.

Les postes de provisions pour risques et charges cumulés (3,4 M€, contre 1,1 M€ en 2018) prennent en compte les risques en cours et non encore réalisés. Le risque fiscal sur le dossier legs (2,6 M€) est inscrit à ce compte et explique la variation, compte tenu des reprises de l'exercice (- 0,3 M€). Les autres provisions portent sur l'obligation légale de provisionner certains engagements salariaux (0,9 M€).

Le poste des fonds dédiés (6,8 M€) correspond aux ressources affectées à une cause et restant à employer, soit 3,8 M€ pour la France et 3 M€ pour l'international.

Le fonds dédié pour la France est composé d'un fonds générique « Urgences France », créé en 2000 par le conseil d'administration afin de regrouper d'anciennes collectes affectées à des sinistres exceptionnels en Métropole et dans les DOM-TOM qui, après plusieurs années, n'étaient plus employables (1,4 M€). L'apport immobilier exceptionnel de l'association ACLET, inscrit en ressources, a été affecté sur un fonds dédié au logement social. Ces ressources ont été employées pour partie au soutien financier de la foncière Caritas Habitat, dont l'activité prolonge l'action de l'association dans le domaine du logement social. L'engagement restant sur ce fonds figure à ce poste, pour 1,1 M€.

2.4. ANALYSE DE L'ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant net (84,2 M€) est composé principalement des postes « Autres créances », « Disponibilités » et « Valeurs mobilières de placement » dont les variations sont présentées ci-après.

Le poste « **Autres créances** » (6,5 M€) correspond essentiellement aux subventions à recevoir (3,9 M€) et aux produits à recevoir de legs et de donations (1,3 M€).

Le poste « **Disponibilités** » (40,6 M€) est constitué de quatre livrets (0,15 M€), des comptes bancaires (35,3 M€), dont un compte courant rémunéré (21,7 M€), des caisses (0,45 M€) et des dons de l'exercice (4,7 M€ en 2019), dont la remise en banque a été effectuée au début de l'année suivante. Notons que le compte courant rémunéré, qui était l'année précédente de 15,5 M€, progresse de 6,2 M€. La trésorerie courante, pour assurer la continuité des besoins nationaux, est d'environ 25 M€ annuel. Cette trésorerie courante a été placée sur des livrets, avec des taux allant de 0,1 % à 0,6 %, et sur le compte courant, rémunéré à 0,3 %, pour les besoins de quinzaine. En toute fin d'année, les dons reçus ont été encaissés plus rapidement que les années précédentes sur le compte courant rémunéré, grâce à la centralisation des dons. Cela explique, avec l'échéance d'un placement long terme de 5 M€ intervenue sur les derniers jours de 2019, l'augmentation de ce poste.

Pour ne pas céder des placements dont les taux de rentabilité sont élevés, les fonds des placements à court terme ont été réalisés et placés sur le compte courant, dont le taux de rentabilité est de 0,3 %. De plus, la centralisation d'une partie des dons, principalement reçus en fin d'année, contribue aussi à l'augmentation de ce poste.

Le poste « **Valeurs mobilières de placement** » (35,3 M€) est constitué des placements auprès d'organismes sérieux et offrant la sécurité attendue pour de tels placements (35,2 M€), ainsi que des intérêts courus non échus (0,1 M€).

L'ensemble des sommes portant rémunération sont placées à hauteur de 99 % auprès d'établissements bancaires et financiers choisis dans le cadre d'une approche éthique et de sécurité. Le détail est présenté dans l'annexe aux comptes au point 2.3.5. « Trésorerie ».

Au 31 décembre 2019, les postes « Valeurs mobilières de placements » et « Disponibilités », qui représentent la trésorerie de l'association, sont constitués de sommes portant rémunération investie dans des contrats de placement (35,2 M€) ou placées sur des livrets et compte courant rémunérés (21,9 M€). Les sommes portant rémunération tenant

compte des intérêts courus représentent un total de 57,2 M€, soit 75,4 % du total des fonds inscrits dans les postes « Disponibilités » et « Placements ».

2.5. ANALYSE DES DETTES

Les dettes comprennent principalement les postes « Emprunts et dettes assimilées », « Dettes fournisseurs et comptes rattachés », « Dettes fiscales et sociales », « Autres dettes ».

Le poste « **Emprunts et dettes assimilées** » (4 M€) représente les comptes bancaires créditeurs faisant l'objet, sur le plan bancaire, d'une compensation, grâce à la mise en place de comptes fusionnés. Cette compensation permet ainsi d'optimiser la gestion de la trésorerie, de prévenir les frais de découvert et les incidents de paiement.

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » (5 M€) comprend les factures restant à régler ou à recevoir, pour le siège (3,6 M€) et pour les délégations (1,4 M€).

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » (10 M€) comprend essentiellement les déclarations aux organismes sociaux des cotisations salariales payées au début de l'exercice suivant.

Le poste « **Autres dettes** » (9 M€) regroupe notamment les projets internationaux engagés et non encore réglés (6,1 M€) et l'engagement financier envers la Caritas Habitat (2,1 M€), dont le règlement doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2021.

2.6. ANALYSE DE LA VARIATION DE TRÉSORERIE

Le tableau de financement permet d'expliquer la variation de trésorerie de l'année écoulée. La trésorerie est constituée des postes « Valeurs mobilières de placement » (35,3 M€) et des « disponibilités » nettes (40,6 M€), diminué des soldes bancaires créditeurs figurant au poste « Emprunts et dettes » (4 M€).

La trésorerie nette à la fin de 2019 est de 71,9 M€, contre 73,2 M€ en 2018, soit une diminution de 1,3 M€.

L'emploi de la trésorerie s'explique principalement par :

Les flux liés aux produits nets de charges qui dégagent une trésorerie de 3,2 M€ : la diminution des flux de recettes est compensée par les économies dégagées sur les dépenses ;

Les flux liés aux créances et dettes qui dégagent 4 M€ de trésorerie ;

La variation de trésorerie des investissements nets qui emploient 8,5 M€ ; il s'agit des investissements incorporels et corporels nets de cessions et subventions d'investissement.

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES POUR 2020

LES PERSPECTIVES DU BUDGET INITIAL, POSÉES ET VOTÉES AVANT LA CRISE SANITAIRE

Ces deux dernières années s'inscrivent dans une dynamique particulière pour le SCCF. Il est effectivement confirmé que les ressources sont de plus en plus mises en concurrence entre les différentes structures associatives, que notre base de donateurs se réduit et que nos charges fixes progressent mécaniquement par les investissements passés et le plan d'investissement dans notre système d'information.

Pour retrouver un équilibre structurel de notre modèle à moyen terme, il nous semble donc important de pouvoir assumer un budget transitoire pour 2020, sincère et donc déficitaire à hauteur de - 3,4 M€. Ce déficit correspond à certains nouveaux investissements nécessaires pour aller chercher de nouvelles ressources.

TRAVAILLER SUR LES LEVIERS IMPORTANTS POUR L'ÉVOLUTION DU MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Si l'adaptation de notre modèle socio-économique dans laquelle nous devons maintenant nous inscrire peut donc être construite dans la durée, cet exercice doit continuer d'être partagé dès à présent, afin de déployer les leviers qui doivent être mis en œuvre. À la suite des premières conclusions, issues notamment des travaux sur le modèle économique du SCCF, nous aurons donc à ouvrir dans les prochains mois de nouveaux chantiers afin de renforcer la visibilité et le dynamisme de notre action, de rechercher de nouvelles ressources et d'améliorer le fonctionnement de notre organisation. Nous avons notamment abordé cette problématique à l'occasion de la rencontre nationale de juin 2019 avec un forum débat sur notre modèle économique riche en proposition qui a relevé plus de douze chantiers d'actions, repris lors de séances du bureau et du conseil d'administration de janvier 2020.

Nous penserons et préciserons avec les acteurs concernés les actions à mettre en œuvre, là où il nous apparaît dès à présent six leviers ayant un impact socio-économique et sur lesquels nous pouvons agir à moyen terme pour conforter notre modèle. Nous continuerons donc à porter ensemble la construction de ces évolutions durant les années 2020 et 2021, notamment à travers des démarches collectives et plusieurs chantiers nationaux qui ont été entrepris.

Si ces actions sont déjà mises en œuvre, plusieurs chantiers ayant un effet levier important sur notre modèle socio-économique ont été identifiés au début de 2020, comme le développement et le renouvellement du bénévolat, la stratégie immobilière, une réflexion sur l'organisation de notre fonctionnement en réseau dans les différents métiers, le renforcement de l'approche par projet pour lever de nouveaux fonds et encore la recherche permanente d'efficience de nos dépenses.

LES PREMIÈRES DÉCISIONS HORS BUDGET ET LES EFFETS DE LA CRISE SANITAIRE SUR NOS COMPTES.

Aujourd'hui, au regard de la situation de trésorerie nette (71,9 M€), compte tenu des comptes bancaires débiteurs figurant au passif, de la situation nette comptable (115,4 M€), de son niveau d'endettement (37 M€) et d'un portefeuille legs estimé à 39,7 M€, le secours catholique est en mesure de répondre à cette situation et d'assurer la continuité d'exploitation.

À ce stade de nos réflexions sur l'évolution du modèle socio-économique du SCCF, les événements de la crise sanitaire de 2020 viennent cependant perturber les projets, l'organisation et l'activité financière initialement prévus.

Afin de faire très rapidement face aux urgences qui sont apparues au début de la crise sanitaire, le SCCF a décidé dans sa cellule de gestion de crise (bureau et Codir) de mobiliser, dans le respect des règles sanitaires définies par les pouvoirs publics, une action d'urgence nationale pour :

- ▶ Répondre à la protection immédiate des personnes en risque fort, au regard de leurs besoins essentiels d'alimentation et d'hygiène (5 M€ de chèques-service) ;
- ▶ Engager de nouvelles actions collectives (450 k€) ;

- ▶ Permettre des premiers frais de fonctionnement pour sécuriser les personnes (320 k€) ;
- ▶ Se donner les moyens d'illustrer les besoins d'un appel à dons dédié (3 M€ collectés) pour la sensibilisation de la société ;
- ▶ Développer un plaidoyer afin d'influencer les arbitrages d'aides de l'État.

Le SCCF est un acteur avec une véritable force d'action pour faire face aux crises qui vont probablement se succéder. Nous sommes dotés d'une forte solidité de notre structure financière (fonds associatif de 115 M€), avec des placements sécurisés et non touchés par l'effondrement des places boursières ; mais aussi de notre capacité d'adaptation à la crise, de la structuration du réseau en France et à l'international, de la force des ressources humaines de nos salariés et bénévoles, qui se sont manifestées au cours des dernières semaines. Fort de ces ressources, nous garderons les moyens économiques d'accompagner toutes les personnes, de nous adapter aux nouvelles conditions de travail, de veiller sur tous ceux qui, dans le réseau, œuvrent à une société plus fraternelle et de prendre soin d'eux.

COMPRENDRE NOS ACTIONS ET ADAPTER UNE POLITIQUE DES AIDES POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2020

Depuis la mi-mars, les dépenses de soutien aux personnes ont été prises en charge par le budget national pour gérer la catastrophe et la protection des personnes, pour un total de plus de 5,5 M€. À la suite de la période de déconfinement, il va falloir organiser progressivement le retour de la prise en charge de l'ensemble des aides au niveau des délégations. Il faudra, pour cela, tenir compte des conséquences du confinement sur le budget des personnes, alors que la crise économique risque de durer.

Le pilotage de notre équilibre financier devra donc prendre en compte les dépenses directes des délégations qui risquent d'être fortement sollicitées au cours des prochains mois, de leur capacité à valoriser leurs actions en obtenant des subventions de la part des acteurs publics locaux, mais aussi de la baisse des ressources liées aux activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, un travail de relecture plus global sera mené au cours des prochains mois afin de tirer tous les enseignements de la crise que nous traversons et d'en sortir plus fort, par des actions à déployer. Ce temps de relecture – pour répondre à quelle stratégie de sortie de crise, quels objectifs et quelles actions à mener – devrait nous permettre de redéfinir une politique des aides, adaptée à ce nouveau contexte.

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DU BÉNÉVOLAT ET LES RESSOURCES D'ACTIONS QU'IL REPRÉSENTE

Au regard des bénévoles qui, malheureusement pour certains d'entre eux, ont été retenus dans leurs activités en raison de leur âge ou ont dû trouver d'autres modes d'action, il a été remarqué un élan d'engagement, durant la période de confinement, et notamment de la part de personnes jeunes. Des partenariats avec des associations locales ou des mouvements de jeunes ont ainsi pu être établis. L'incidence de ces mouvements sur les contributions volontaires sera mesurable en fin d'année.

LES EFFETS DE LA CRISE SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Ces premiers éléments d'analyse sont à intégrer dans une analyse plus globale de l'exploitation pour laquelle des hypothèses et des inconnues ne peuvent aujourd'hui être toutes estimées. Concernant les ressources, des postes seront naturellement en diminution en raison de la fermeture des activités et de leur réouverture progressive, par exemple le poste des participations. En regard, des charges permettant ces activités ne seront pas engagées (ex. : voyages de l'Espérance, vacances, rassemblements régionaux ou nationaux, etc.).

Concernant la collecte des dons, des actions avaient été engagées pour développer les ressources et renouveler le fichier des donateurs. Ces actions sont en partie suspendues, retardant les effets bénéfiques escomptés. De plus, il est trop tôt pour mesurer si la générosité des donateurs qui s'est fortement exprimée au début de la crise pourrait avoir une incidence sur la générosité en fin d'année, les campagnes de fin d'année représentant la part la plus importante des ressources de l'association.

Des liens sont établis aussi avec les organismes d'État pour recourir à des subventions exceptionnelles.

Si certaines activités n'ont pu être maintenues au cours du premier semestre, il est possible, en fonction de l'évolution des dispositions sanitaires, que certaines de ces activités soient réalisées durant le quatrième trimestre 2020, et que de nouvelles activités soient également mises en place.

Un suivi de ces évolutions et leur mesure sont en cours et sont observés par les organes de gouvernance. De plus, les rééquilibrages budgétaires entre les délégations sont étudiés pour tenir compte des situations locales.

Il faut prendre avec prudence ces perspectives, compte tenu de l'incertitude de l'évolution du contexte. Mais, en les prenant en compte, nous devons nous efforcer de construire un pilotage budgétaire de l'année 2020, en observant la même recherche de maîtrise de nos équilibres financiers.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association SECOURS CATHOLIQUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SECOURS CATHOLIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations comptables et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 juin 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

RÉSOLUTIONS APPROUVÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUILLET 2020

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale,

- approuve la décision du conseil d'administration, d'abandonner, pour l'affectation du résultat de l'exercice 2019, la règle de gestion interne concernant l'équilibre entre le poste « Fonds propres », tel que présenté dans les comptes 2019 de l'association, et l'actif net immobilisé
- approuve en conséquence l'inscription des fonds statutaires, ainsi cumulés au cours des années antérieures, au fonds de réserve, soit 13 281 344,98 euros permettant ainsi de rendre employables ces fonds.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, réunie le 2 Juillet 2020, conformément aux statuts de l'association, après avoir entendu lecture du rapport moral de l'association, du rapport d'activité, du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels :

- approuve les comptes annuels 2019 qui lui sont présentés,
- donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de ce même exercice.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, approuve ledit rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 3 510 942,78 euros, au Fonds de réserve ajusté des mouvements de l'exercice et des décisions prises :

Fonds de réserve 2018 après décisions de l'Assemblée Générale 2019	5 237 351,70
Affectation du fonds de réserve	+ 13 281 344,98
Apports de l'exercice 2019	+ 25 770,60
Fonds de réserve après décisions et apports de l'exercice	<u>18 544 467,28</u>
Affectation du résultat 2019	- 3 510 942,78
Fonds de réserve après affectation du résultat 2019 des décisions prises et mouvements de l'exercice	<u>15 033 524,50</u>

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale du 2 Juillet 2020 décide la mise à jour du Fonds Associatif selon les statuts et les modalités adoptées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2015 et modifiées le 4 Juin 2020 :

Fonds statutaire : dotation art 13 al 5	- 351 094,28
Réserve de fonds de roulement	+ 2 081 333,33
Fonds de réserve	- 1 730 239,05
	<u>0,00</u>

Fonds de réserve après la mise à jour du Fonds Associatif :

Fonds de réserve après affectation du résultat 2019, mise à jour du poste « Valeur du patrimoine intégré » et mouvements de l'exercice.

Mise à jour du fonds de réserve	- 1 730 239,05
Total Fonds de réserve après mise à jour	<u>13 303 285,45</u>

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 8 des statuts, l'Assemblée Générale vote le budget 2020 présenté par le Conseil d'Administration.



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

**Document conçu et réalisé
par la direction de la communication**

106 rue du Bac – 75341 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 73 00

Fax : 01 45 49 94 50

Rédaction : Direction Administration Finances

Maquette : Département Fadip

secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)

 [Secours Catholique-Caritas France](#)



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**

